



NATIONS UNIES
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
CENTRE AFRICAIN POUR LA FEMME



**CINQUIEME CONFERENCE REGIONALE
AFRICAINNE SUR LES FEMMES**

16 - 23 NOVEMBRE 1994
DAKAR, (SENEGAL)

VOLUME 2:

DOCUMENTS SUR LES QUESTIONS PRIORITAIRES

CINQUIEME PARTIE:

LES FEMMES, L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT
DURABLE

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
RESUME	1
I. INTRODUCTION	1
II. EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	2
III. REGIME FONCIER ET SECURITE ALIMENTAIRE	8
IV. HABITAT DURABLE	11
V. LES FEMMES ET LA GESTION DES CATASTROPHES	16
VI. ENERGIE ET SYLVICULTURE	20
VII. LES FEMMES, L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE1/	24
VIII. ANALYSE, APPUI ET FORMATION EN MATIERE DE POLITIQUES D'ENVIRONNEMENT	33
IX. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	39

la possession de la terre et le droit à la terre restent un problème non résolu. Dans le présent rapport, on examine les droits juridiques liés à la possession de la terre par les femmes ainsi que les pratiques en vigueur en ce qui concerne l'utilisation traditionnelle de la terre et leurs incidences sur les femmes;

c) Habitat durable : La Stratégie mondiale du logement jusqu'en l'an 2000, qui a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 43/181 de décembre 1988, reconnaît le rôle essentiel joué par les femmes et les organisations féminines. Elle demande que soit reconnue la pleine participation des femmes au développement des établissements humains. En outre, le chapitre 7 du programme Action 21 fait clairement ressortir la nécessité d'associer les femmes, en tant que groupe d'intérêt spécial, à la formulation des stratégies nationales en matière d'établissements humains.

Environ un tiers des ménages dans les pays en développement sont dirigés par une femme. Malgré leurs contributions économique et sociale, les femmes sont écrasées par le fardeau de la pauvreté. Elles sont généralement parmi les plus pauvres. On estime que 70 millions de femmes et d'enfants souffrent des effets d'une grave pollution émanant des feux de bois et provoquant des problèmes respiratoires et autres, parce que femmes et enfants passent plus de temps à la maison. Il est en outre communément admis que les femmes ont des responsabilités excessivement lourdes en tant que prestataires de services ménagers et communautaires dans les établissements humains et, qu'elles sont très affectées lorsque ces services font défaut;

d) Les femmes et la gestion des catastrophes : La proclamation, par l'ONU, des années 90 Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles est une action louable visant à sensibiliser davantage le public aux catastrophes et à promouvoir la préparation à ces catastrophes. Dans quelle mesure les femmes doivent-elles être associées ou intégrées à la gestion des catastrophes en Afrique ? Le présent rapport traite de la question relative à la femme et à la gestion des catastrophes : renforcement des aptitudes et des capacités de la femme en matière de gestion, de prévention, d'atténuation et de préparation en cas de catastrophe. Une Conférence d'évaluation à mi-parcours de la Décennie s'est tenue à Yokohama en mai 1994 afin d'examiner les progrès réalisés, les défis à relever et les objectifs futurs;

e) Energie et sylviculture : En Afrique, le bois de feu représente 90% du combustible utilisé par les ménages. C'est aux femmes et aux filles que revient la charge de trouver des sources d'énergie pour satisfaire les besoins des ménages. L'incidence du déboisement et de la désertification pèse beaucoup plus sur les femmes dans la mesure où elles sont obligées de se rendre loin de leur foyer à la recherche de bois de feu. Il n'est par conséquent pas surprenant de voir des femmes en première ligne dans les projets de plantation d'arbres et d'agroforesterie. Le Greenbelt Movement (mouvement ceinture verte) au Kenya est une initiative bien connue des collectivités, ayant permis de reboiser des forêts locales capitales et également en tant que méthode pour améliorer l'approvisionnement en bois de chauffe et en fourrage;

f) Education et formation : Il est notoire que les femmes jouent un rôle essentiel dans l'éducation primaire des enfants. Ce sont elles qui transmettent les traditions familiales et les valeurs de la communauté aux enfants. En cette qualité, elles exercent une forte influence sur la nouvelle génération en établissant les normes en ce qui concerne les comportements vis-à-vis de la communauté en général et de l'environnement en particulier.

En leur qualité de premières éducatrices, elles ont la lourde responsabilité et l'insigne privilège de modeler les futurs citoyens de la planète. Les femmes sont au cœur de la vision que nous avons du monde de demain pour un avenir durable. Aussi doivent-elles avoir accès à une information de qualité et à des outils pouvant leur permettre de transmettre leurs connaissances actualisées dans l'intérêt non seulement de la nouvelle génération mais de la société en général.

Ainsi que l'a déclaré le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros-Ghali, "la cause des femmes est au cœur de la cause de l'humanité tout entière".

eau, la sylviculture, la lutte contre la sécheresse et la désertification, la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, l'amélioration de l'utilisation des terres, la valorisation des ressources humaines et les établissements humains.

9. Aux niveaux sous-régional et régional, l'accent est mis sur la nécessité pour les pays africains qui ont à faire face à des problèmes écologiques communs d'intensifier leur coopération en vue de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources naturelles communes et du renforcement des capacités institutionnelles et humaines, pour permettre aux communautés africaines de réaliser autant que possible l'autonomie et le développement viable. La participation active des groupes importants, tels que celui des femmes, est donc cruciale.

II. EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

A. L'incidence des services hydrauliques et d'assainissement sur les femmes

10. Les corvées journalières de collecte d'eau représentent un fardeau énorme pour des millions d'êtres humains, le plus souvent les femmes et les filles. La réduction du temps consacré à ces corvées d'eau a une incidence positive directe sur la vie des femmes, qui disposent ainsi de plus de temps pour s'épanouir, entreprendre des activités rémunératrices et mieux s'occuper des enfants.

11. Les femmes et les filles sont les grandes bénéficiaires de infrastructures de distribution d'eau et d'assainissement, puisque ce sont surtout elles qui vont chercher l'eau pour les tâches ménagères, la transportent à la maison, la stockent et l'utilisent (pour la cuisine, le nettoyage, la lessive et l'abreuvement des animaux domestiques). Il est important qu'elles sachent tout sur les ressources en eau, la qualité et la fiabilité de celles-ci, les restrictions et les avantages liés à l'utilisation de l'eau, les méthodes de stockage indiquées, etc.. C'est pour cette raison que les femmes sont de loin les mieux qualifiées pour concevoir des programmes qui tiennent compte de tous ces facteurs.

12. Il arrive que les femmes consacrent 6 à 8 heures par jour à la collecte de l'eau. Au Kenya, on estime que 3 millions de femmes consacrent en moyenne trois heures par jour à cette activité. Les quantités transportées varient énormément, mais à titre d'exemple, on notera que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fixe généralement à 18-20 litres par personne et par jour les besoins minima. Cela équivaudrait à 108-120 kg par jour pour une famille de 6 personnes. Au Burkina Faso par exemple, les femmes passent entre 4 et 5 heures par jour à ramasser le bois de chauffe. Si en plus de cela, elles doivent marcher 3 km pour chercher de l'eau ou effectuer d'autres travaux domestiques, elles seront difficilement en mesure de s'occuper des enfants. L'énergie dépensée à ces tâches pourrait être évaluée au tiers de la ration calorifique journalière, ce qui n'est pas négligeable chez des populations où la malnutrition constitue déjà une menace, en plus des maladies infectieuses associées à une mauvaise qualité de l'eau. Les traumatismes provoqués par des charges excessives sont connus. C'est pour cette raison qu'il a été constaté que les femmes sont généralement disposées à payer jusqu'à 20% de plus que les hommes pour avoir de meilleurs services de distribution d'eau (Banque mondiale : 1989).

13. Les femmes qui ont la chance de se faire aider par leurs enfants pour alléger leur propre fardeau peuvent avoir plus d'eau pour le ménage. Mais cela ne peut se faire qu'aux dépens de ces enfants et de leur éducation. Le temps et l'énergie ainsi dépensés sont inversement proportionnels au temps passé à faire les devoirs ou en classe. Dans beaucoup de cultures, on préfère scolariser les garçons plutôt que les filles, précisément à cause de l'importance du travail des filles à la maison. Le temps économisé pourrait être consacré à des cours d'alphabétisation, à des coopératives ou à des associations féminines, à l'éducation sanitaire et à d'autres programmes d'enseignement de type non classique, en vue de faire face à d'autres "besoins stratégiques" des femmes, notamment leur participation au processus décisionnel.

ix) Absence d'associations féminines appuyées par les gouvernements, en vue de promouvoir et de défendre les intérêts de la femme;

b) Au niveau du village

- i) Barrières culturelles, sociales et religieuses contre la participation de la femme à la prise de décisions;
- ii) Exigence que les filles et les femmes effectuent des travaux ménagers, champêtres et autres disproportionnés;
- iii) Grossesse et mariage précoce;
- iv) Manque d'intérêt ou de temps pour le processus décisionnel au niveau du village;
- v) Temps et calories dépensés à la collecte d'eau ou de bois par les femmes ou les jeunes enfants;
- vi) Risques de contracter des maladies pendant les corvées d'eau, par exemple la schistosomiase.

19. Le rôle de la femme dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement n'est pas encore bien défini. Les organismes et les gouvernements n'ont pas encore déterminé avec certitude le niveau de participation des femmes dans les activités sectorielles.

20. Une des principales priorités est de lever les obstacles à la participation de la femme. Les disparités entre les hommes et les femmes doivent être identifiées à plusieurs niveaux. Lors de la formulation des politiques, on doit tenir compte de cette question et essayer de lever une partie ou l'ensemble de ces barrières. L'éducation est la solution viable pour réduire les disparités entre les sexes. Cependant, l'éducation de l'homme est aussi importante que celle de la femme, puisque ce sont le pouvoir des hommes au sein de la société et leur comportement qui maintiennent la femme dans son rôle traditionnel. Les préjugés traditionnels dans les ménages et dans la collectivité contre la participation de la femme doivent être combattus par de vigoureuses campagnes d'éducation communautaire, en vue de faire prendre conscience de l'importance de la femme dans la prise de décisions.

21. Dans un rapport de 1993 relatif à une évaluation de quatre décennies d'appui à l'eau et à l'assainissement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a noté une relation étroite entre les progrès en matière de santé et de nutrition et les améliorations en matière d'eau et d'assainissement. La responsabilisation des collectivités et l'enseignement de l'hygiène sont cruciaux non seulement pour l'eau et l'assainissement, mais également pour la réalisation d'un ensemble très divers d'objectifs en matière de santé, de nutrition et d'éducation.

22. Il est crucial que les femmes aient la possibilité de participer à la prise de décisions dans tous les domaines, puisque ce sont elles qui sont habituellement responsables de la collecte et de l'utilisation de l'eau, autant que de l'hygiène du ménage. Il faut cependant comprendre que les femmes sont surchargées de responsabilités. Leur programme de travail doit donc être pris en compte lorsque l'on réexamine leur rôle et leur participation.

23. Il convient d'exploiter au maximum les possibilités que les programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement offrent pour intégrer la femme au développement et assurer son accès à la décision grâce au perfectionnement de ses connaissances ainsi que pour favoriser sa participation à d'autres activités de développement.

à l'époque, a employé principalement des ingénieurs et des techniciens. Or, les leçons tirées des années 80 en particulier, montrent que les programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement doivent pleinement associer les bénéficiaires à la prise de décisions, à la mise en oeuvre et à la gestion, si l'on veut que les programmes soient couronnés de succès.

31. En outre, les programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement doivent être planifiés dans le souci d'améliorer la santé de la population et de procurer des avantages socio-économiques. Pour ce faire, il faudra une plus grande synergie entre les programmes intra-sectoriels et intersectoriels, en vue d'en tirer le maximum de profit. C'est pourquoi l'UNICEF a amorcé un changement d'orientation, en adoptant des stratégies nouvelles et améliorées visant à un meilleur équilibre entre les aspects techniques et la conception des programmes du secteur de l'eau et de l'assainissement, en vue de porter au maximum leur impact socio-économique et leur incidence sur la santé. Ces nouvelles stratégies favoriseront également la viabilité de ces programmes au niveau local et leur contribution à la réalisation des objectifs d'Action 21 et à l'élimination de la pauvreté.

32. Les programmes de l'UNICEF relatifs à l'eau et à l'assainissement visent les populations non desservies ou mal desservies, en particulier celles qui vivent en milieu rural, à la périphérie des villes ou dans les bidonvilles des pays en développement. Ces programmes favorisent des technologies et des solutions à coût bas ou moyen qui pourraient être entièrement gérées et entretenues au niveau local. Ces programmes visent également à associer les bénéficiaires à la prise de décisions à travers les différentes phases de gestion. En outre, ils favorisent l'enseignement de l'hygiène, la responsabilisation des collectivités (en particulier les femmes), la formation à l'exploitation, à la gestion et à l'entretien des infrastructures ainsi qu'une utilisation équitable des ressources. Comme précédemment dit, l'objectif de l'UNICEF est d'appliquer les dispositions d'Action 21 et d'éliminer la pauvreté grâce à des interventions dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

33. Il y a, à l'UNICEF, trois grandes stratégies pour développer la planification de programmes non discriminatoires en fonction du sexe. Il s'agit de la réduction des disparités, de la responsabilisation des femmes et du partage des responsabilités et des tâches avec l'homme. La planification en faveur des femmes à bas revenus dans les pays en développement doit être fondée sur leurs intérêts ou leurs préoccupations prioritaires. Le programme Gender and Development Framework, financé par l'UNICEF, a pour objet de déterminer dans quelle mesure les actions programmées ont répondu aux besoins des femmes. Il vise à assurer plus d'égalité entre les sexes dans tous les aspects de l'élaboration des programmes.

E. Exemples d'actions entreprises par certains pays

34. On trouvera ci-après quelques cas où les problèmes des femmes ont été pris en compte dans la planification et la conception des programmes sectoriels.

a) Zimbabwe

35. Le projet Chivi CBM est le premier projet visant, avec l'appui de l'Etat, à assurer l'entretien, au niveau de la communauté, des pompes manuelles au Zimbabwe. Il est réalisé à travers une approche intégrée avec six services gouvernementaux s'occupant d'eau et d'assainissement. Ce projet d'entretien communautaire vise à abandonner le système traditionnel d'entretien centralisé à trois niveaux (mettant ainsi fin aux services d'un mécanicien payé par le gouvernement et s'occupant dans chaque zone de 50 points d'eau) et à développer plutôt les capacités, à l'intérieur même des collectivités, de faire fonctionner et d'entretenir leurs propres points d'eau.

36. Dans les deux circonscriptions pilotes de Chivi, 61% de tous les mécaniciens des pompes sont des femmes. Il est vrai que les collectivités ont reçu des directives pour savoir comment sélectionner les mécaniciens, mais la sélection elle-même a été faite par les seules collectivités, sans ingérence extérieure. L'équilibre entre les sexes a été un critère important dans la sélection des mécaniciens. Les collectivités

III. REGIME FONCIER ET SECURITE ALIMENTAIRE

A. Droits de la femme à la terre, comparaison entre les pratiques modernes et les pratiques traditionnelles dans le domaine foncier et incidence de ces pratiques sur les femmes

40. Malgré leur rôle important dans la production agricole et vivrière, la plupart des femmes en milieu rural n'ont pas un accès adéquat à la terre, aux services qui permettent d'augmenter le rendement ou à la technologie appropriée. En fait, dans la plupart des pays en développement, l'accès à ces ressources et services est un problème courant qui affecte les petits exploitants, hommes comme femmes. Cependant, l'accès de la femme à ces facilités est encore plus difficile, en raison de facteurs culturels, traditionnels et sociologiques.

41. En Afrique, les femmes fournissent plus de 2/3 de la force de travail pour la production vivrière, et assurent près de 90% de la consommation journalière de nourriture de leur famille en milieu rural; pourtant, la possession de la terre et le droit à la terre restent un problème non résolu dans beaucoup de communautés traditionnelles.

42. Dans beaucoup de pays, on constate la persistance de grandes inégalités dans le régime foncier et l'augmentation du nombre de sans-terre. Les programmes de réformes agraires et la tendance au démembrement des terres communales - en particulier dans les régions où le régime foncier est à caractère tribal ou coutumier - ont conduit au transfert des droits exclusifs à la terre aux hommes chefs de famille. La notion de "chef de famille", qui régit la redistribution des terres, a de tous temps fait abstraction de l'existence de familles dirigées par des femmes et des droits des femmes mariées à la communauté de biens.

43. En raison de l'intensification de l'exode rural des hommes, causée dans plusieurs cas par l'incapacité du secteur rural de créer des emplois et des revenus, le nombre de ménages ruraux dirigés par les femmes augmente considérablement dans plusieurs pays en développement. En Afrique subsaharienne, la proportion de ménages dirigés par les femmes est par exemple de 30% au Malawi et de 40% en Sierra Leone. La proportion de tels ménages en Afrique australe est même plus grande, car les régimes fiscaux et les politiques d'investissement ont attiré les hommes vers les mines et les plantations. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la proportion de ménages dirigés par une femme serait de 22% au Honduras, 23% au Pérou et 34% en Jamaïque. En Asie, les données en provenance de l'Indonésie, de la Malaisie et du Sri-Lanka montrent que les femmes sont chefs de famille dans 20% des cas. Dans les pays du Proche-Orient, la proportion de ménages dirigés par une femme est de 15% au Maroc et de 14% en Syrie.

44. Dans presque tous les pays, les ménages dirigés par une femme se rencontrent principalement dans les couches défavorisées de la société, et, le plus souvent, ces ménages ont des revenus inférieurs à ceux des ménages dirigés par un homme. Les plus vulnérables sont les ménages qui ne comptent aucun homme adulte. En Inde et au Kenya par exemple, on estime que les revenus de tels ménages sont inférieurs de 50% aux revenus des ménages dirigés par un homme. Les femmes dont le mari a émigré reçoivent souvent des envois de fonds et, dans ce cas, leur ménage se trouve dans une situation meilleure que celle des autres ménages dirigés par une femme.

45. Le Programme d'action de la Conférence mondiale sur la réforme agraire et le développement rural et la Convention sur l'élimination de la discrimination contre les femmes préconisent l'adoption de mesures visant à améliorer le statut juridique des femmes dans la réforme agraire et foncière. Cependant, d'une manière générale, les femmes n'ont pas vraiment bénéficié des réformes agraires. Lorsque la réforme foncière entraîne la répartition des terres en exploitations familiales distinctes, seuls en ont directement bénéficié les chefs de famille. Dans presque tous les cas, les droits de propriété de la terre sont dévolus à l'homme chef de famille, sans qu'il soit tenu compte des droits à l'héritage des hommes et des femmes. Ainsi, l'homme, chef de famille, en sa qualité de propriétaire, a un droit de regard souverain sur l'utilisation de la terre et sa mise en hypothèque pour accéder au crédit, même lorsqu'il est absent du ménage.

B. Rôle de la femme dans l'agriculture et la sécurité alimentaire, y compris la planification des politiques de la sécurité alimentaire

54. Les ménages ruraux subsistent grâce aux cultures vivrières ou à certaines activités rémunératrices, dont les femmes sont largement responsables. Les femmes constituent la main-d'oeuvre familiale dans l'agriculture, l'emploi salarié et d'autres activités rémunératrices, et produisent une proportion considérable voire la totalité de la nourriture quotidienne de la famille. L'étude de l'emploi du temps des villageois montre que dans la plupart des cas, les femmes travaillent plus longtemps que les hommes. Un certain nombre d'autres études montrent également que si les hommes ne consacrent qu'une petite partie de leur revenu aux dépenses alimentaires du ménage, les femmes en revanche affectent une très grande partie de leur revenu aux dépenses alimentaires et autres de la famille. L'amélioration de la sécurité alimentaire et du niveau nutritionnel du ménage est ainsi intimement liée à l'accès de la femme au revenu et à sa participation à la prise des décisions relatives à l'utilisation de ce revenu.
55. Bien que les gouvernements soient de plus en plus conscients, du rôle de la femme dans la production vivrière et la sécurité alimentaire, les politiques et programmes de développement agricole menés dans la plupart des pays, n'ont pas permis de faire face aux besoins des petits paysans, en particulier les femmes.
56. Dans presque tous les pays en développement, un des obstacles majeurs à la prise en compte des problèmes de la femme dans les politiques et les stratégies de développement agricole a été le manque de données complètes sur la nature et le rôle de la contribution de la femme dans la production agricole et alimentaire. On estime généralement que la sous-estimation de la main-d'oeuvre féminine dans les statistiques nationales est principalement due à la sous-représentation de la main-d'oeuvre féminine non rémunérée travaillant sur les exploitations familiales. Le travail des femmes n'est généralement pris en compte que lorsqu'elles travaillent pour un salaire. Dans certains pays et régions, ce problème a fait que les femmes ont été définies comme des non-agricultrices, ce qui leur a pratiquement fermé l'accès aux services et ressources agricoles.
57. Les données et les statistiques par sexe et par activité au niveau des villages sont indispensables pour fixer le cadre des mesures destinées à intégrer les femmes au développement national.
58. Dans plusieurs pays en développement la dégradation de l'environnement et les catastrophes naturelles ont provoqué la marginalisation d'un grand nombre de familles. Du fait de la prise de conscience de l'importante relation entre l'environnement et la femme rurale dans son rôle de responsable de la sécurité alimentaire de la famille, les mesures gouvernementales, notamment dans les domaines de la foresterie et de l'énergie, visent de plus en plus à encourager la participation de la femme. Une des méthodes d'action visant à promouvoir la participation de la femme est "l'agroforesterie", qui intègre la sylviculture, l'agriculture et l'élevage, en particulier dans les situations fragiles telles que les bassins versants sur lesquels les cultures itinérantes détruisent le couvert végétal et les régions arides menacées de désertification. L'autre méthode d'action est celle de "la sylviculture sociale ou communautaire". Ces méthodes tiennent pleinement compte des questions relatives à l'inégalité entre les deux sexes, condition préalable à leur réussite.
59. Il est de plus en plus admis que les efforts visant à faire reculer la pauvreté en milieu rural et à améliorer la sécurité alimentaire à travers des mesures d'accroissement de la production vivrière et des emplois ne peuvent pas aboutir si on ne prend pas en compte les problèmes liés à la femme en tant que responsable de la production et des approvisionnements alimentaires dans les pays en développement. Les

B. Pourquoi doit-on axer l'action sur les femmes

61. La question n'est pas de savoir si les femmes sont associées au développement des établissements humains, mais bien de savoir comment. Dans le monde entier, les femmes jouent un grand rôle dans la construction et l'entretien des établissements humains. Le niveau et l'ampleur de la participation des femmes à la construction de maisons varient d'une société à l'autre, allant du simple rôle d'assistante de l'homme à celui de responsable de l'ensemble des travaux. La création d'un environnement sûr et propre, surtout dans les quartiers pauvres des villes, est une tâche ardue, qui incombe souvent aux femmes. Pourtant, lorsqu'il est question de formuler des politiques relatives aux établissements humains, de planifier l'habitat et de concevoir des programmes de logement, les femmes sont nettement sous-représentées et rarement consultées. En conséquence, le travail et les besoins de la femme dans la construction et l'entretien de logements restent totalement ignorés.

62. Il est essentiel de considérer le logement comme un investissement non seulement social mais également économique. On comprend de mieux en mieux la relation entre le logement, les services de base et le rôle procréateur de la femme. Parce que c'est avant tout à elle que revient la responsabilité de s'occuper des enfants et de la maison, la femme joue un rôle important au sein du ménage et dans le quartier. Dans d'autres contextes, cela a incité et encouragé les femmes à entreprendre une action collective pour que leurs besoins soient pris en compte, notamment dans les domaines du logement, de la santé et de l'éducation. De plus en plus, les praticiens du développement s'appuient sur cette constatation pour élaborer des politiques et des projets qui tiennent compte des besoins de la femme et l'associe, à maints égards, aux interventions relatives au logement et à la fourniture des services urbains de base. Dans le cadre des mesures de réforme économique et de privatisation, cela a conduit, dans certains contextes, à reconnaître que les femmes sont plus dignes de confiance que les hommes en matière d'amortissement et de remboursement des prêts au logement. La main-d'oeuvre féminine non rémunérée est de plus en plus utilisée, aux côtés des hommes, dans la construction et l'entretien de logements et d'infrastructures. En revanche, les praticiens ont perdu de vue le fait que les femmes, outre leur rôle procréateur, contribuent également aux revenus de la famille. Alors que dans certains ménages, la femme peut être seulement un des contributeurs, dans d'autres, de plus en plus nombreux, elle est la seule à apporter un revenu.

63. Dans plusieurs pays africains, les femmes se livrent au petit commerce pour entretenir le ménage. C'est généralement le cas dans la tribu Ibo à l'est du Nigéria et au Ghana, où le revenu du ménage est presque entièrement assuré par les femmes se livrant à ce genre de commerce.

64. Dans l'ouest du Cameroun les femmes forment également des groupes au sein desquels de petites contributions financières sont consenties sur une base hebdomadaire ou mensuelle, pour aider les membres du groupe, à tour de rôle, à effectuer un investissement qui serait autrement trop lourd à supporter. Dans la plupart des cas, ces contributions servent à sauver la vie des membres de la famille, y compris le mari.

65. On estime qu'à l'échelle mondiale, 20 à 35% des ménages sont dirigés par une femme. Ce nombre est en constante augmentation. Dans certains pays l'Afrique, ce pourcentage peut aller jusqu'à 45%. Ces ménages sont dirigés par des femmes non mariées ou des veuves, ou par des femmes mariées ayant souvent des enfants et dont le mari est parti pour des raisons économiques ou politiques, restant souvent de longues périodes sans communiquer avec sa famille.

66. Les ménages dirigés par une femme ont plusieurs facteurs en commun : ils sont généralement plus pauvres que les ménages dirigés par un homme; ils sont prédominant dans les quartiers spontanés et les

les Caraïbes, ainsi qu'à une réunion interrégionale; appui à l'échange de visites entre femmes travaillant dans les administrations locales et les ONG qui s'occupent d'établissements humains; participation à l'action menée à l'échelle du système en faveur d'une plus étroite coordination des activités et d'un échange d'information entre les organismes des Nations Unies concernant les activités de sensibilisation au clivage hommes/femmes.

86. En 1996, l'ONU organisera une deuxième conférence sur les établissements humains, "Habitat II", 20 ans après la première Conférence tenue à Vancouver. On y examinera la situation actuelle des établissements humains et on cherchera les nouvelles solutions pour développer le secteur, en accordant une attention particulière à l'amélioration des conditions de vie des pauvres des villes et des campagnes du monde entier.

87. A cet égard, on s'attachera tout particulièrement à améliorer la condition de la femme, à l'associer davantage au développement des établissements humains et à tenir compte des questions relatives à l'inégalité entre les deux sexes.

88. Le CNUEH (Habitat) continuera à appuyer les gouvernements, les administrations locales et les ONG pour qu'ils poursuivent leurs efforts visant à réaliser le développement durable des établissements humains, en faveur tant des hommes que des femmes.

V. LES FEMMES ET LA GESTION DES CATASTROPHES

A. Introduction

89. La question relative aux femmes et à la gestion des catastrophes en Afrique est d'une grande actualité, non seulement à cause des défis intellectuels qu'elle pose, mais plus particulièrement pour deux raisons concordantes. Tout d'abord l'ONU a proclamé les années 90 Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. Une conférence consacrée à l'évaluation à mi-parcours de la Décennie s'est tenue à Yokohama en mai 1994. Ensuite, en prélude à cette conférence, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a mis au point, en collaboration avec le Centre panafricain de l'OMS pour la préparation aux situations d'urgence et l'organisation des secours, la CEA et le Programme de formation des Nations Unies en matière de gestion des catastrophes, une position africaine commune sur la question de la prévention des catastrophes naturelles sur le continent.

90. En déclarant les années 90, Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, l'ONU cherche à promouvoir la préparation aux catastrophes, en renforçant les mesures d'atténuation destinées à limiter au minimum l'effet des catastrophes sur le processus de développement socio-économique, notamment dans le tiers monde. Les objectifs de la Décennie sont les suivants :

- a) Rendre chaque pays mieux à même d'atténuer les effets des catastrophes naturelles;
- b) Mettre au point des orientations et stratégies appropriées pour appliquer des connaissances scientifiques et techniques actuelles;
- c) Encourager les initiatives scientifiques et techniques de nature à parfaire les connaissances et réduire ainsi les pertes en vies humaines et en biens matériels;
- d) Diffuser des informations sur les techniques courantes et nouvelles concernant les mesures à prendre pour évaluer et prévoir les catastrophes naturelles et en atténuer les effets;
- e) Promouvoir des programmes d'assistance technique, et de transfert de technologies, de projets de démonstration, et d'activités éducatives et formatrices conçus en fonction de catastrophes spécifiques et des sites vulnérables.

terrain, les feux de brousse, les tremblements de terre, les cyclones, les épidémies et les invasions d'insectes figurent parmi les catastrophes, naturelles ou causées par l'homme, qui ont eu de graves répercussions sur le processus de développement. Récemment, une grave sécheresse a frappé les pays du Sahel entre 1968 et 1973, avant de s'étendre à la Corne de l'Afrique dans les années 80 et au sud du continent au début des années 90. En Afrique australe, les Etats membres de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) ont subi une grave pénurie alimentaire, si bien que des programmes économiques très importants ont dû être mis en veilleuse pour résoudre les problèmes causés par la sécheresse. Les conséquences cumulées de ces catastrophes (morts en série, pertes de biens matériels, épidémies, destruction des infrastructures sociales et physiques, etc.) ont eu de graves incidences sur les efforts de développement socio-économique de nombreux pays africains. Tout aussi importantes sont les séquelles de ces catastrophes qui se manifestent sous la forme de réfugiés et de personnes déplacées.

98. Il est indéniable que ces catastrophes créent des situations d'urgence auxquelles il convient de trouver des solutions. C'est ici que se pose la question de savoir dans quelle mesure les femmes doivent être associées ou intégrées à la gestion des catastrophes en Afrique. Cette question est primordiale parce que les femmes sont rarement associées aux initiatives visant à promouvoir la gestion des catastrophes. Cependant, lorsque par suite de catastrophes, les hommes émigrent vers les zones urbaines, ce sont les femmes qui doivent gérer et préserver les communautés rurales; elles ne devraient donc pas être mises de côté, enfermées dans des ghettos ou marginalisées, mais plutôt intégrées à toutes les étapes de la conception et de l'exécution des programmes relatifs à la gestion des catastrophes. Le concept de la démocratisation du développement, grâce à la participation populaire, devrait s'appliquer à toutes les couches de la société, sans discrimination. Toute tentative visant à exclure du processus de développement, des couches déterminées de la société, aura des conséquences négatives.

C. Les femmes et la gestion des catastrophes : le cadre traditionnel

99. Dans toutes les sociétés africaines, les femmes jouent un rôle dominant dans la gestion des catastrophes. Il en est ainsi parce que, de par la nature de leurs activités quotidiennes pour assurer le bien-être de leur famille, elles ont acquis une parfaite connaissance de leur environnement. Par ailleurs, le rôle des femmes dans les sociétés traditionnelles leur donne un avantage particulier lorsqu'il s'agit de s'occuper des populations les plus faibles de la communauté, à savoir les enfants et les personnes âgées. Habituellement, ces deux catégories sont parmi les premières victimes en cas de catastrophes et les femmes sont à même de résoudre leurs problèmes, de panser leurs blessures, de les nourrir, de les loger ou de trouver un abri pour les sinistrés.

100. Ces rôles profondément ancrés dans la tradition devraient inspirer aujourd'hui toute action relative aux catastrophes et à la gestion de celles-ci.

D. Renforcement des aptitudes et capacités des femmes à gérer les catastrophes

101. Parce que les femmes sont les principales victimes des catastrophes, elles se trouvent au coeur des problèmes causés par les catastrophes; pour la même raison, elles devraient être associées à la solution des problèmes en tant qu'agents et bénéficiaires des programmes de gestion des catastrophes. Cette participation est encore plus importante lorsque l'on tient compte des différents rôles de la femme en tant que dépositaire des connaissances traditionnelles sur l'habitat, la gestion et la protection des ressources naturelles, tour à tour chargée du ramassage des produits forestiers, de la production agricole, de la transformation de ces produits, du ramassage du bois de chauffe, des corvées d'eau et de l'élevage, consommatrice et distributrice de biens et de services, membre de la communauté et réfugiée.

102. La participation de la femme peut être effective si ses aptitudes et capacités sont renforcées. En ce qui concerne la gestion des catastrophes, ce renforcement des capacités doit s'inscrire dans le cadre de la

107. En conséquence, quel que soit le type de catastrophe ou la phase de gestion des catastrophes, il est particulièrement important pour la femme, étant donné les rôles importants et multiples qu'elle assume dans la société, de mettre l'accent sur ce qui suit :

a) Les systèmes et institutions de consultation et de prise de décisions ainsi que les dispositions à prendre pour la tenue de réunions au cours desquelles des décisions vont être prises, doivent nécessairement inclure les femmes et leurs organisations, associations et groupes, selon le cas;

b) Les mesures d'atténuation et de prévention ainsi que les stratégies de relèvement traditionnelles devraient être identifiées, évaluées en fonction de leur efficacité et renforcées, avant d'être développées ou incorporées dans les stratégies et plans nationaux.

108. Il a été noté que dans le processus de planification et de mise en oeuvre des programmes relatifs à la gestion des catastrophes, les victimes sont souvent ignorées et les décideurs apportent des solutions toutes faites, des technologies étrangères et des modes de vie peu adaptés aux communautés, dont les résidents sont exclus de toute participation valable. Lorsque les communautés prennent activement part au processus de planification, elles sont plus à même de mettre en oeuvre les mesures d'urgence et de jeter les bases du développement social et économique.

109. Adapter les mesures traditionnelles signifie que les processus de planification des mesures de gestion des catastrophes sont orientés en tenant compte du point de vue des communautés concernées et que les villages et communautés sont associés à l'élaboration des programmes locaux. La planification devrait donc être amorcée à partir du village et la priorité accordée aux activités qui font appel à l'autosuffisance, encouragent la coopération et l'engagement communautaire et contribuent au développement de la communauté.

E. Conclusion

110. Etant donné que les femmes représentent plus de 50% de la population africaine, les gouvernements devraient se préoccuper de les intégrer au processus de développement s'ils veulent réaliser pour les générations présentes et futures, des progrès socio-économiques et politiques appréciables. En vue de parvenir à la réalisation des objectifs de l'Afrique pour les années 90, et dans le cadre de la Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles, il convient de procéder à une mobilisation effective des capacités des femmes, de leurs compétences, talents et expériences en matière de gestion domestique, tant dans un cadre traditionnel que moderne.

VI. ENERGIE ET SYLVICULTURE

A. Introduction

111. La rareté des ressources nécessaires pour entreprendre, encourager, promouvoir et soutenir des activités de développement est la cause du sous-développement et de la dégradation de l'environnement dans les pays en développement, notamment en Afrique.

112. On se rend de plus en plus compte qu'il est important d'associer directement les femmes au processus de développement - surtout lorsqu'il s'agit des questions relatives à l'énergie et à la sylviculture.

B. Besoins et ressources énergétiques

113. Les liens qui existent entre la demande en bois de feu et le rythme de déboisement sont complexes. Différents secteurs ayant recours à la consommation de bois de feu (telle que la restauration de masse par opposition à la cuisine familiale) peuvent avoir des effets entièrement différents sur l'environnement, étant donné que tout le bois brûlé n'a pas forcément été obtenu par des moyens préjudiciables à l'environnement.

g) Substitution par des combustibles modernes (gaz combustible liquéfié, gaz butane, pétrole).

119. Les recettes provenant des plantations d'arbres pour le bois de chauffage pourraient permettre de satisfaire plus aisément les besoins ménagers tels que l'énergie nécessaire pour l'éclairage (lampes à paraffine, torches électriques, bougies) ou les piles requises pour faire fonctionner un poste radio.

120. Etant donné que la préparation des aliments est souvent une tâche réservée aux femmes, des efforts systématiques devraient être entrepris pour associer les femmes à l'introduction de l'usage des fourneaux, en tant que promotrices, monitrices et agents de vulgarisation.

121. Afin de tirer le maximum de profit des plantations d'arbres pour le bois de chauffage, les femmes devraient être regroupées en associations telles que les coopératives, qui permettraient de payer les fabricants de charbon de bois.

122. Peu de pays africains ont encouragé la production d'énergie solaire en tant que complément aux méthodes de cuisson traditionnelles.

123. Pour améliorer la situation des femmes rurales, le reboisement peut être considéré comme une méthode efficace, non seulement pour assurer l'approvisionnement en bois de chauffage, mais surtout pour rendre plus aisée la collecte de bois de chauffage. Sur une plus grande échelle, les plantations d'arbres pour le bois de chauffage peuvent être génératrices de revenus pour les femmes rurales qui, grâce à l'économie du temps autrefois consacré à la collecte de bois de chauffage, peuvent récolter le bois et le vendre (sous forme de charbon) dans les centres urbains.

124. Les femmes sont plus attirées que les hommes par l'idée de faire pousser le bois devant servir comme combustible, étant donné qu'elles peuvent profiter de leurs compétences agricoles ou de leur meilleure connaissance des cycles biologiques qui permettent d'obtenir un taux de succès plus élevé (à savoir un taux de survie plus grand pour les jeunes plants, des taux de croissance plus importants tant pour les arbres que pour les cultures dans le cas de l'agroforesterie).

125. En associant la production de bois de chauffage aux économies d'énergie dans les foyers, on pourrait réduire encore plus le temps passé à s'approvisionner en combustible à usage domestique, étant donné que moins on utilise de combustible, et moins on a besoin d'en collecter. Ce temps épargné peut être consacré à d'autres activités rémunératrices.

126. L'ensemble énergie, forêt et femmes ne peut être uniquement perçu d'un point de vue purement technique, mais également à la lumière de facteurs culturels et socio-économiques. Même si dans de nombreuses sociétés, les femmes effectuent la majeure partie des travaux, ce sont les hommes qui la plupart du temps ont le dernier mot quant à la prise de décisions. Si les femmes n'ont pas la possibilité d'avoir une part équitable des avantages (et éventuellement de l'argent) découlant de ces projets, les initiatives ou motivations seront vite délaissées.

127. Les programmes de formation sont axés sur les informations relatives aux choix énergétiques sans risque, à l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, ainsi qu'à la formation et à l'éducation en matière de conception, de construction et d'entretien des fourneaux.

128. L'absence de sécurité en matière d'énergie, l'une des cinq préoccupations prioritaires énoncées dans la Position commune africaine sur l'environnement, revêt une importance cruciale pour l'environnement et le développement durable.

129. La mise en oeuvre du programme Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en vue d'un développement socialement équitable, économiquement et techniquement rationnel et écologiquement durable dans les pays africains, est surbordonnée à une sécurité

tenir compte des connaissances dont elles disposent déjà ainsi que de leurs compétences en matière de gestion de l'environnement.

D. Conclusion

137. De toute évidence, la sylviculture ne porte pas uniquement sur les arbres; elle englobe également l'utilisation, la gestion et la préservation de l'écosystème forestier devant permettre de satisfaire les besoins de l'homme aux niveaux local, sous-régional et régional pour les générations actuelles et futures. Bien que nécessitant des projections à long terme, les activités forestières doivent, pour être durables, fournir des avantages à court terme, notamment au niveau local. Par ailleurs, ces avantages à court terme doivent s'étendre à toutes les couches de la population qui ont leur mot à dire en ce qui concerne l'utilisation et la gestion des ressources forestières. En Afrique, le rôle prépondérant des femmes dans l'utilisation des ressources forestières étant de plus en plus reconnu, l'attention a donc porté sur la nécessité de les associer plus pleinement aux activités de mise en valeur des forêts, et notamment sur la nécessité de veiller à ce qu'elles obtiennent une part équitable des avantages découlant de ces activités.

VII. LES FEMMES, L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**/

A. Historique

138. Les préparatifs et les travaux de la CNUED ont atteint leur apogée avec la transformation des programmes d'intégration de la femme au développement (programmes sur la femme, l'environnement et le développement durable, une fois qu'ont été reconnus le rôle capital joué par les femmes dans la conservation de l'environnement physique, naturel et socio-économique, et la nécessité d'en tenir compte dans les stratégies de développement. Le processus devant mener à la tenue de la CNUED a été accéléré par le rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (CMED), intitulé "Notre avenir à tous". Le rapport Brundtland a jeté les bases devant permettre d'intégrer l'environnement à toutes les activités du processus de développement.

139. Les préparatifs de la CNUED ont clairement fait ressortir comme le prouvent les deux documents intitulés : Agenda ya Wananchi et Miami Women's Action Plan (Plan d'Action des femmes de Miami), qu'il manquait une perspective basée sur l'égalité des sexes en matière d'environnement et de développement. Par ailleurs, outre la perspective basée sur l'égalité des sexes, il fallait surtout une ouverture, une vue d'ensemble plus large des questions étroitement délimitées sur l'environnement. Au cours de la Conférence, un groupe de femmes a fait campagne auprès des délégations officielles des pays membres. La Conférence a adopté un document intitulé : "Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable", qui constitue le chapitre 24 du programme Action 21. Le préambule (24.1) de ce chapitre stipule :

"La communauté internationale a approuvé plusieurs plans d'action et conventions en faveur de l'intégration complète et effective des femmes, sur un pied d'égalité, à toutes les activités de développement, en particulier les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, qui mettent l'accent sur la participation des femmes à la gestion des écosystèmes nationaux et internationaux et à la lutte contre la dégradation de l'environnement. La mise en oeuvre effective de ces programmes dépendra de la participation active des femmes aux décisions économiques et politiques et sera essentielle à l'exécution du programme Action 21."

140. Parmi les recommandations du programme Action 21, (paragraphe 24.6), figure la nécessité pour les pays de prendre d'urgence des mesures en vue de prévenir la dégradation rapide de l'environnement et de l'économie dans les pays en développement, qui, d'une façon générale, a un effet préjudiciable sur les

ci. Les discussions qui se sont tenues lors de la réunion de planification et au cours d'ateliers ont principalement porté sur l'importance des deux principaux types de ressources : la terre, les arbres et les autres ressources naturelles, d'une part, l'information et la connaissance, de l'autre.

145. La participation des femmes aux activités portant sur l'agriculture et l'environnement est grandement entravée par le fait qu'elles ne possèdent ni terre, ni droits sur les ressources naturelles. Comme il est de coutume en Afrique, lorsque les droits de propriété individuel ont remplacé les statuts d'occupation traditionnels, le gouvernement a enregistré les droits des familles et communautés au nom de la personne qui dirige le ménage - habituellement l'homme le plus âgé. En conséquence, les femmes ont la plupart du temps perdu leurs droits coutumiers. En Afrique, quelques ONG et projets de développement ont réussi à obtenir des droits d'occupation des terres pour des groupements de femmes ou à titre individuel.

146. Un autre problème important qui entrave l'évolution des femmes a trait à leur accès à l'éducation, à la formation, aux services de vulgarisation, à l'information et à la recherche. Le savoir est une source fondamentale du pouvoir. Cependant, contrairement à de nombreuses autres ressources, il n'est pas limité. Pour responsabiliser les femmes et leur permettre d'exercer un contrôle sur leur environnement et leur vie, il est essentiel de renforcer leurs connaissances et leurs compétences en matière de gestion de l'environnement.

1. Les femmes et la base de ressources

147. L'une des plus grandes inégalités apparaît dans les rapports que les hommes et les femmes entretiennent avec la base de ressources. Les structures sociales, culturelles, économiques et politiques ont relégué la femme à une position de subordination. En Afrique, l'accès des femmes aux ressources productives ou leur contrôle sur celles-ci a été entravé par le fait que les processus de développement sont gérés par des hommes dans des sociétés traditionnellement patriarcales. En conséquence, la tradition patrilinéaire s'est perpétuée, entraînant la marginalisation des femmes.

148. Bien que les femmes représentent plus de 60% de la main-d'oeuvre agricole, elles constituent la majorité des populations pauvres des zones rurales. Les événements intervenus dans le secteur agricole ont entraîné une marginalisation des femmes et un surcroît de travail pour elles. Il est important, non seulement pour les femmes elles-mêmes, mais également pour leurs familles et communautés, de lutter contre la pauvreté chez les femmes des zones rurales en Zambie, en procédant à l'abolition des contraintes sociales et autres qui font que les femmes sont à la fois les victimes et les responsables de la dégradation des ressources naturelles.

2. Régime foncier

149. En Afrique la terre est source de préoccupation, et encore plus pour les femmes. Dans certaines régions, les femmes seules éprouvent des difficultés à accéder à la terre. Au Cameroun, à Zanzibar, au Sénégal, au Soudan et au Botswana, des groupements de femmes ont négocié, emprunté ou loué des terres pour planter des arbres ou pour se livrer à d'autres activités communales. Lorsque la terre est rare comme au Soudan, à Zanzibar et au Cameroun, les femmes agricultrices ont adopté des pratiques agroforestières pour planter des arbres en même temps qu'elles s'adonnent à des cultures agricoles ou font pousser des plantes fourragères tout en se livrant à des activités d'élevage de bétail.

150. Au Sénégal, malgré l'entrée en vigueur de la loi relative au domaine national, le système féodal persiste. Les populations déshéritées (celles des castes inférieures, notamment les femmes) n'ont toujours pas un accès direct à la terre. C'est dans un contexte aussi dur et éprouvant mais néanmoins chargé d'espoir que les femmes luttent pour leur survie et leur dignité. Afin de mieux appréhender l'étendue des problèmes qui se posent à elles dans leurs efforts quotidiens, il conviendrait de se pencher sur le rapport entre la production et les relations sociales qui régissent cette société.

5. Besoins dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la vulgarisation

159. L'éducation constitue la clé de la survie des femmes et de leur adaptation aux mutations qui interviennent dans le domaine de l'environnement. En conséquence, les programmes de vulgarisation devraient faire appel aux moyens audiovisuels. Au Mali, des démonstrations culinaires, des messages de vulgarisation en direct au théâtre, à la radio et à la télévision ont été utilisés en direction des femmes. Au Cameroun, l'acquisition de nouvelles techniques est la principale raison qui pousse les femmes rurales à s'engager dans des activités forestières. Les femmes n'ont pas de droit sur les propriétés, elles passent de la propriété de leurs parents à celle de leur mari, et perdent tout droit sur la propriété de leur mari en cas de divorce ou de décès de ce dernier. En conséquence, elles sont persuadées que l'éducation - notamment dans le domaine des activités rémunératrices - est la clé de leur survie et de leur adaptation aux mutations sociales.

160. Il convient de renforcer et de rendre autonomes les groupements de femmes en leur enseignant l'élaboration de projets, la gestion, la comptabilité et la mobilisation de fonds. Certains projets ont pour objet de former les femmes à la gestion ou à la commercialisation au niveau de petites entreprises.

161. L'éducation et la formation des femmes vont bien au-delà des projets relatifs à l'environnement. Il s'agit essentiellement de veiller à ce que les femmes reçoivent une formation pratique qui soit conforme à leur vie de tous les jours. Les projets et programmes pourraient concevoir du matériel de vulgarisation et de formation qui pouvant servir de support aux activités d'alphabétisation, d'enseignement de base et d'éducation écologique. On pourrait par exemple, mettre au point des brochures de vulgarisation sur les activités forestières, telles que le démarrage d'une pépinière, la collecte de plants ou l'aménagement de haies vives, et qui seraient utilisées pour des cours d'alphabétisation fonctionnelle. Des efforts devraient être entrepris pour produire ce matériel en langues locales.

C. Plans d'Action

1. Actions au niveau individuel

162. De nombreuses personnes collaborent avec les femmes pour les questions relatives aux ressources naturelles et à l'environnement. Il s'agit des femmes rurales, des agents de vulgarisation, des forestiers et autres techniciens, des enseignants, des journalistes, des chercheurs et du personnel des ONG, des services gouvernementaux et des organisations internationales. Les actions ci-après ont été recommandées au niveau individuel :

a) Les femmes et les groupements de femmes qui entreprennent des activités dans le domaine de l'environnement ont souvent besoin d'information et d'appui. Les agents de développement devraient aider ces femmes à obtenir l'appui technique et les intrants dont elles ont besoin, notamment l'eau. Les femmes peuvent définir et résoudre leurs propres problèmes, mais elles pourraient avoir besoin d'une formation pour évaluer leurs besoins et d'un meilleur accès à l'information;

b) Les agents de développement peuvent aider à promouvoir la diffusion des informations et les échanges d'expérience entre les groupes communautaires, les chercheurs et les responsables politiques. Il est également important d'encourager les contacts entre les différents groupes au niveau local, en vue de visites d'échange;

c) Les programmes et politiques en matière d'environnement devraient tenir compte de l'impact des questions relatives à l'égalité de traitement entre hommes et femmes. Dans ces programmes et politiques, il conviendrait de rechercher activement les moyens devant permettre une plus grande participation des femmes et de veiller à ce que les femmes tirent profit de leurs activités. Il conviendrait d'encourager les filles à étudier des matières scientifiques et à éventuellement faire carrière dans des filières

g) Certaines ONG travaillant sur des questions d'environnement et de développement ne se sentent pas encore concernées par les questions liées à l'inégalité entre les deux sexes, ou ne perçoivent pas la nécessité de travailler avec les femmes. Le personnel des ONG ayant une expérience dans ce domaine peut aider à sensibiliser les collègues d'autres ONG;

h) Le Réseau des femmes pour l'environnement et le développement ainsi que les autres réseaux existant en Afrique devraient veiller à ce que les informations circulent de façon régulière.

3. Actions à entreprendre par les institutions gouvernementales

164. Les actions à entreprendre par les institutions gouvernementales sont les suivantes :

a) Veiller à ce que, dans la mise en oeuvre des programmes de développement économique, les gouvernements n'édulcorent pas les lois découlant des résolutions des Nations Unies. Il faudrait également qu'elles fassent pression sur les gouvernements pour que dans leurs programmes sur l'environnement et le développement, il n'existe pas de préjugés à l'encontre des femmes ou que les droits de celles-ci ne soient pas violés;

b) Les ministères, notamment ceux qui traitent de la gestion des ressources naturelles, devraient revoir soigneusement leurs programmes et politiques, pour renforcer la participation de la femme à ces activités. Lorsque les femmes sont directement responsables de la protection de l'environnement, il convient de réorienter les politiques de façon à privilégier les femmes. Ces politiques ne doivent pas uniquement traiter des besoins spécifiques des femmes, mais porter également sur leur famille et leur situation sociale;

c) Afin de comprendre la situation socio-économique ou les projets communautaires ainsi que l'impact social des activités forestières, il s'avère nécessaire d'entreprendre des travaux de recherche. Toute analyse coûts-avantages des activités forestières doit prendre en compte les incidences de l'inégalité entre les hommes et les femmes et évaluer les avantages que les femmes en tireront en termes de connaissances, de compétence, de contrôle des ressources, de revenus ou autres gains matériels;

d) Les populations locales, hommes et femmes, doivent être pleinement associées à la conception et à l'exécution de projets de développement spécifiques. Elles ne devraient pas uniquement fournir la main-d'oeuvre pour les projets sur l'environnement. Elles devraient également prendre entièrement part à toutes les étapes de ces projets, en tant que décideurs, planificateurs, agents d'exécution et évaluateurs des activités;

e) On devrait accorder aux femmes les garanties juridiques qui leur permettent de tirer profit des activités auxquelles elles participent. Si des femmes produisent des ressources, elles doivent se voir garantir le droit d'utiliser et de contrôler ces ressources. Par ailleurs, les femmes ne devraient pas seulement bénéficier des avantages à long terme mais également des avantages à court terme qui découlent de leurs activités dans le domaine de la protection de l'environnement;

f) Il convient de revoir et d'évaluer attentivement les politiques en vigueur dans certains domaines tels que le droit de propriété des terres et des arbres. On peut adapter aux circonstances actuelles, les régimes fonciers traditionnels pour donner une égalité de chance en ce qui concerne l'accès aux ressources au niveau communautaire. Il faudrait harmoniser les régimes fonciers traditionnels avec les autres droits, tels que ceux qui garantissent aux femmes l'égalité d'accès aux ressources, à l'éducation et au développement.

g) Il conviendrait de replacer les ressources dans un contexte intégré. Il ne sert à rien par exemple, d'encourager la plantation d'arbres qui nécessitent un arrosage, si les populations n'ont pas accès à l'eau. Les gouvernements devraient s'efforcer de réduire les facteurs qui entravent la mobilité des femmes, notamment le manque d'eau ou les grandes distances à parcourir pour atteindre les points d'eau. En outre,

D. Examen des politiques et des stratégies relatives aux femmes énoncées dans les rapports nationaux soumis à la CNUED

1. Sensibilisation des femmes en vue du renforcement de leur rôle en matière d'environnement et de développement

179. Cette question a été abordée par le Tchad et la Côte d'Ivoire dans leur rapport à la CNUED. Parmi les programmes à promouvoir pour sensibiliser les femmes, qui résident pour la plupart en milieu rural, aux questions relatives à l'environnement figurent :

- a) La mise au point et la diffusion fréquente de programmes de radio, de cinéma mobile et de télévision sur les diverses questions d'environnement;
- b) La promotion de méthodes novatrices de sensibilisation du public aux questions d'environnement, y compris la remise de fruits et de plantules d'arbres comme cadeaux aux nouveaux mariés;
- c) La préparation et la distribution à grande échelle d'affiches et de brochures élaborées dans les langues locales sur diverses questions d'environnement;
- d) L'adoption de mesures incitatives destinées à accroître le niveau de participation volontaire des femmes aux activités communautaires telles que les opérations générales de nettoyage, de reboisement et de conservation des sols.

2. Promotion des activités féminines dans le domaine de la production et de la commercialisation des denrées agricoles

180. Cette recommandation a été formulée par le Nigéria. Etant donné que la part des femmes dans la production vivrière des exploitations agricoles du continent est d'au moins 50%, il faut absolument que les politiques agricoles mises en place reconnaissent leur rôle dans le développement des économies africaines. Les stratégies et programmes nécessaires à la réalisation d'un tel objectif consistent notamment à :

- a) Fournir aux agricultrices vivant dans les zones rurales des crédits et des intrants agricoles ou leur donner accès à de telles ressources;
- b) Assurer l'approvisionnement en eau des agricultrices vivant dans les zones rurales en vue de la production agricole et de la consommation domestique;
- c) Assurer la formation des femmes dans le domaine des industries agro-alimentaires, en particulier la transformation des produits alimentaires et la conservation des denrées périssables;
- d) Assurer la formation d'un nombre plus important de femmes à la profession de vulgarisateur;
- e) Promouvoir des technologies axées sur l'intégration des méthodes de production agricole et notamment sur celle des productions culturale et animale, de l'agroforesterie, de la pêche et de la mise en valeur des ressources en eau;
- f) Fixer des prix rémunérateurs pour les produits de base des agriculteurs.

d) Promouvoir des programmes visant à alléger le lourd volume de travail auquel sont assujetties les femmes et les jeunes filles.

6. Sensibilisation des femmes à la gestion rationnelle des ressources naturelles (eau, forêts, sols et énergie)

184. Cette question a été abordée par le Rwanda. Les femmes sont définies comme les gardiennes bénévoles de l'intégrité de l'environnement, assurant l'exploitation rationnelle des ressources disponibles en vue du développement. Quoique l'information statistique nécessaire fasse défaut, il serait souhaitable de déterminer de manière précise l'importance de la participation de la femme aux activités de gestion de l'environnement. En tout état de cause, les gouvernements devraient tout mettre en oeuvre pour que les femmes perçoivent plus clairement la nécessité d'une gestion écologiquement viable des ressources naturelles grâce aux stratégies ci-après :

a) Renforcement des capacités techniques des femmes à gérer de manière écologiquement viable les ressources naturelles, grâce à l'amélioration des programmes d'enseignement scientifique destinés aux jeunes filles et aux femmes;

b) Intégration de la prise de conscience des problèmes de l'environnement au processus de planification du développement, de façon à élaborer des projets liant étroitement les questions environnementales aux problèmes socio-économiques;

c) Participation des femmes à la planification et à l'évaluation des projets et prise en compte de leurs connaissances et de leur expérience locales dans la solution des problèmes liés à l'environnement;

d) Promotion de projets de type communautaire et participatif élaborés à partir de la base.

7. Examen des lois et pratiques qui militent contre la participation de la femme à la gestion des ressources naturelles

185. Cette question a été abordée par le Swaziland. La question de la propriété foncière est la plus délicate de toutes. Dans la plupart des pays africains, les femmes ne peuvent se faire délivrer des titres de propriété parce que ce sont les hommes qui ont qualité pour les recevoir des commissions d'attribution des parcelles du domaine public. En matière de propriété foncière, les femmes sont considérées comme des mineurs. En outre, lorsqu'une femme remplit les conditions requises pour obtenir un prêt bancaire, la plupart des banques exigent la signature de son mari. Il faut donc absolument que les gouvernements mettent en oeuvre les mesures suivantes :

a) Révision de la législation relative à la propriété foncière et aux droits de propriété en vue de l'expurger de toute forme de discrimination à l'égard des femmes;

b) Renforcement des capacités juridiques et administratives des femmes;

c) Renforcement de la législation garantissant l'égalité entre l'homme et la femme.

E. Education et formation

186. Les femmes en Afrique constituent environ 50% des ressources humaines à valoriser et à utiliser en vue du développement durable. Toutefois, les taux élevés d'analphabétisme que l'on constate parmi les femmes constituent l'obstacle le plus important à leur accès aux emplois de haute technicité. De fait, les femmes ayant moins de chances que les hommes d'acquérir des compétences dans les domaines de haute technicité, ce sont les hommes qui occupent les postes de haute technicité.

195. Le système de diffusion de l'information devrait prendre en compte les préoccupations particulières des femmes pour leur permettre d'exprimer leurs besoins et de procéder à des échanges de données d'expérience aux niveaux intergouvernemental, régional et international.

196. L'accent devrait être mis sur la création de mécanismes régionaux en vue du renforcement des capacités nécessaires à la réalisation d'un développement durable.

A. Questions stratégiques et cruciales

197. La participation populaire, la participation de la femme et la démocratisation des efforts de protection de l'environnement supposent au préalable l'existence d'une situation où la population est non seulement consultée sur toutes les actions à entreprendre dans son intérêt, mais également associée à leur exécution. Au nombre de ces actions figurent l'identification des problèmes écologiques locaux ou nationaux, la solution de ces problèmes et la définition des modalités de mise en oeuvre des interventions et de participation à de telles interventions. Ce sont là les conditions qui garantissent la participation du peuple à toutes les actions de développement.

198. Par conséquent, les mesures destinées à donner l'efficacité voulue aux politiques relatives aux femmes, à l'environnement et au développement doivent prendre en compte les facteurs ci-dessous :

a) La participation active de tous les groupes sociaux, en particulier les femmes, aux divers aspects des programmes nationaux de développement et de protection de l'environnement;

b) L'existence de politiques et de moyens d'intervention propres à appuyer la mise en oeuvre de programmes visant à promouvoir la participation populaire et à renforcer le rôle des ONG, des femmes et des jeunes dans la gestion de l'environnement;

c) Les effets de l'éducation de base et des campagnes d'alphabétisation sur la création de possibilités d'emplois productifs pour les femmes et sur la modification des pratiques d'utilisation des ressources;

d) Les effets de l'existence d'un système de propriété foncière plus équitable et des mesures directes destinées à améliorer l'accès des groupes défavorisés tels que les femmes aux services essentiels sur :

- la conservation et la productivité des ressources naturelles;
- l'amélioration des conditions écologiques;
- les capacités, la répartition et la croissance de la population;

e) Les effets des mesures gouvernementales d'incitation et de dissuasion relatives aux femmes, à la dimension de la famille, aux modes d'habitat et d'aménagement du territoire ainsi qu'aux mouvements migratoires sur les pratiques en matière d'utilisation des ressources naturelles et sur la qualité de la vie dans les zones urbaines et rurales;

f) Les effets de l'amélioration de la condition de la femme - par l'accroissement des possibilités d'emploi rémunéré et d'éducation ainsi que par la promulgation de ses droits sous forme de lois - sur le revenu par habitant, l'efficacité de l'utilisation des ressources disponibles (par exemple, le bois de feu), les taux de fécondité et les conditions écologiques, y compris la disponibilité des ressources naturelles;

c) Réaliser des activités de recherche destinées à rassembler des données sur les besoins de la femme, sur sa capacité à payer des prestations de services, sur les croyances et attitudes actuelles, données qui seront exploitées pour l'élaboration de projets appropriés;

d) Démontrer aux gouvernements les avantages du renforcement de la participation des femmes et des communautés au processus de développement. Une telle approche contribue à alléger la pression qui s'exerce sur les rares ressources financières et humaines disponibles et se traduit par l'amélioration des prestations de services;

e) Associer les femmes aux programmes de développement dès leur conception. Elle devraient être consultées en vue de la conception et de l'implantation des services à fournir.

f) Promouvoir une méthode de planification décentralisée s'appuyant sur un flux soutenu d'information en retour dirigé sur la communauté;

g) Mettre au point des systèmes de suivi propres à favoriser la participation active des communautés, en particulier celle des femmes. Cette démarche permettra non seulement d'accroître les responsabilités des femmes mais aussi d'assurer comme il se doit l'entretien des installations mises en place;

h) Maximiser la contribution financière de la communauté et, partant, l'amener à considérer comme son propre patrimoine les aménagements mis en place par ce processus et alléger ainsi le fardeau supporté par l'Etat. Cette politique revêt une importance particulière dans le domaine de l'assainissement, où l'amélioration des conditions sanitaires passe par la dotation de chaque ménage en équipements appropriés;

i) Harmoniser les technologies et les méthodes de travail en vue d'un développement rapide des services et de la mise en place d'un système d'entretien décentralisé. Veiller également à ce que les appareils issus de telles technologies soient adaptés aux caractéristiques de la femme en vue d'en faciliter le fonctionnement et l'entretien.

b) La phase d'exécution

203. Au cours de la phase d'exécution, les actions ci-après devraient être entreprises:

a) Former les communautés non seulement à l'utilisation et à l'entretien des installations mises en place, mais également aux techniques de gestion administrative et financière. Cette démarche contribuera à promouvoir le développement intégré et à doter les communautés des moyens qui leur sont nécessaires pour résoudre elles-mêmes leurs problèmes;

b) Utiliser, dans la mesure du possible, les comités villageois existants, pour former les communautés concernées à la gestion des projets. Une telle initiative contribuera à promouvoir des activités villageoises de développement intégré et à éviter au niveau du village la création de structures faisant double emploi;

c) Tester différentes méthodes et approches avant de les mettre en oeuvre et prendre en compte leurs résultats dans les réformes éventuelles des politiques nationales;

d) Encourager les ONG locales et le secteur privé à aider les gouvernements, en particulier en ce qui concerne les logiciels informatiques.

sur les femmes, soit en favorisant une division inégale du travail au sein du ménage, soit en obligeant la femme à abandonner un travail rémunérateur;

d) Prendre des initiatives destinées à mettre fin à l'exode de la population masculine rurale vers les villes ou vers d'autres pays, à la recherche d'un travail générateur de revenus, puisque les migrations de ce type contribuent à grossir le nombre des ménages dirigés par une femme et que l'on sait particulièrement vulnérables à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire;

e) Rassembler et analyser des données exhaustives sur la femme, en particulier en ce qui concerne la division du travail au sein des ménages et la contribution des femmes à la production alimentaire et agricole. Ces données devraient notamment permettre une prise en compte appropriée des problèmes particuliers de la femme lors de la conception et de la mise en oeuvre des politiques et des programmes de développement de la production agricole et alimentaire.

f) Améliorer la condition de la femme au sein du ménage grâce à des programmes de lutte contre la pauvreté de même que par l'accroissement de la production alimentaire, l'amélioration de l'éducation et la fourniture de services de santé et d'assistance sociale. Toutefois, ces secteurs correspondent malheureusement à ceux qui souffrent généralement le plus des programmes d'ajustement structurel. Les politiques des gouvernements devraient donc être réorientées de sorte à résoudre efficacement les problèmes qui font obstacle à la contribution effective de la femme à la sécurité alimentaire (accès aux ressources, aux services, aux institutions et à l'emploi);

g) Promouvoir la participation des femmes aux activités de développement en vue d'assurer la sécurité alimentaire et éliminer la pauvreté. Toutefois, pour atteindre cet objectif il faudra non seulement encourager les organisations féminines telles que les associations de producteurs et les coopératives de commercialisation et de services par des mesures appropriées, mais également favoriser l'accroissement des compétences des femmes dans le domaine des affaires ou de la gestion pour leur permettre d'accéder à des postes de direction dans ces structures.

4. Les femmes et le développement des établissements humains

206. Les femmes sont défavorisées pour ce qui est de l'accès aux biens et à un logement sûr dans des quartiers sûrs et salubres. Elles sont en même temps obligées de supporter le très lourd fardeau qui consiste à assurer l'alimentation de la famille, à s'occuper de ses divers membres de même qu'à maintenir la propreté au sein du foyer. Par ailleurs, elles participent activement à la promotion de leurs communautés et à l'amélioration de leurs quartiers. Cela signifie qu'elles doivent souvent travailler très dur sans pour autant recevoir une rémunération digne de ce nom.

207. Il convient de mettre l'accent sur la qualité et le poids de la contribution des femmes au processus de création et de développement des établissements humains. La mise au point de stratégies facilitatrices en matière de logement, le développement durable des établissements humains, la création d'institutions et le renforcement des structures existantes, la gestion de l'espace urbain, la participation communautaire et l'administration des établissements humains font appel aux actions clés ci-après :

a) Formation des responsables des deux sexes des organisations gouvernementales, non gouvernementales et communautaires à des techniques de développement des établissements humains prenant en compte les besoins de la femme et s'appuyant sur une approche de type communautaire;

b) Renforcement des capacités des femmes déjà présentes dans le secteur des établissements humains par le biais d'ateliers spéciaux de formation aux techniques de gestion et de planification stratégique;

- c) Associer les populations locales aux activités de conservation;
- d) Encourager les populations locales à planter des parcelles boisées;
- e) Encourager l'adoption d'une réglementation appropriée en matière d'utilisation des terres et de mesures adéquates d'incitation économique;
- f) Associer les femmes non seulement aux activités forestières mais également aux décisions relatives à la gestion des ressources naturelles;
- g) Former les femmes aux techniques de reboisement et d'agroforesterie en vue de la conservation et du renouvellement des ressources naturelles;
- h) Elaborer et mettre en oeuvre des projets expérimentaux et améliorer les méthodes de gestion des ressources naturelles sur la base des écosystèmes dominants.

REFERENCES

1. OAU: Secretary-General's report on Disaster in Africa: Guidelines for Disaster Preparedness and Response, October 1989.
2. Carter, W. Nick (1991): Disaster Management, A Disaster Management Handbook, Manila: ADB.
3. UNEP (1988): The Public and Environment: The State of the Environment, Nairobi.
4. OAU/ECA, WHO/EPR (World Health Organization/Emergency Preparedness and Response) and IDNDR: African Common Position on the International Decade for Natural Disaster Reduction, fifth session of the African Ministerial Conference on the Environment (AMCEN), Addis Ababa, Ethiopia, 22-27 November 1993.
5. UNICEF (1990): Annual Report.
6. Tomasevski (1993): "Women and Human Rights", Women and Development Series, ZED Books Ltd., London.
7. Kreimer, Aleira and Mohan Munasinghe (eds.) (1990): Managing Natural Disaster and the Environment, The World Bank, Environment Policy and Research Division, Environment Department.
8. Agarwal, Anil and Narain, Sunita (1989): Towards green villages: a strategy for environmentally-sound and participatory rural development. New Delhi: Centre for Science and Environment.
9. Environment Liaison Centre International (1985): "Women and the Environmental Crisis". Proceedings of the Workshop on Women, Environment and Development. Nairobi.
10. Environment Liaison Centre International (1990): Workshop on Women and Forestry Activities in Africa. Preliminary Report. Nairobi: 4 pp.
11. WEDNET (1992): Women and Management of Natural Resources in Africa, Overview Paper.
12. Williams, Paula J. (1992): Women's Participation in Forestry Activities in Africa. Project Summary and Recommendations. Nairobi: Environment Liaison Centre International.
13. Williams, Paula J. (1992): Women's Participation in Forestry Activities in Africa. A Resource Guide. Nairobi: Environment Liaison Centre International.
14. The Role of Women in an Interdependent World. International Encounter, Democracy and Human Rights. Proceedings of a Workshop, Lisbon, 5-7 April 1993.

c) Modification des normes applicables et des lois actuelles ou adoption de nouvelles normes et de nouvelles lois sur la base des expériences positives enregistrées dans ce domaine, en vue de favoriser l'accès des femmes à la propriété foncière et au crédit - logement;

d) Appui à l'établissement de relations entre les femmes membres d'organisations et d'ONG communautaires participant au mouvement en faveur du logement des pauvres.

5. Les femmes et la gestion des catastrophes

208. Afin que les activités liées à la gestion des catastrophes en Afrique puissent aboutir, il faut absolument que la femme soit intégrée à tous les niveaux du processus de développement. En outre, eu égard aux effets particulièrement néfastes de ces fléaux sur les activités nationales de développement socio-économique, les questions relatives aux catastrophes devraient être prises en compte à tous les stades du processus de planification de l'économie nationale.

209. Il convient au demeurant de souligner qu'il est d'une importance capitale qu'un plan de gestion type des catastrophes naturelles ou autres, couvrant toutes les phases du processus de gestion des catastrophes, c'est-à-dire celles de la préparation, de la prévention, de la réduction et de l'intervention soit mis en place pour les femmes africaines. Le premier pas à faire sur cette voie consiste à énoncer les objectifs à poursuivre en matière de gestion des catastrophes en Afrique. A cette fin, toutes les actions possibles aux niveaux local, national et régional devraient être envisagées. Une telle stratégie devrait permettre de résoudre les problèmes qui se posent tant sur le plan interne qu'au niveau externe.

210. Il apparaît en outre nécessaire de favoriser, aux niveaux local, national et régional, la formation de réseaux bien structurés regroupant divers groupements féminins dans le but d'informer, d'exploiter les ressources existantes, d'éviter les doubles emplois et d'échanger les compétences techniques disponibles à tous les niveaux. Cette approche est de nature à permettre une gestion efficace et réaliste des catastrophes, et partant, à assurer le renforcement du processus de développement socio-économique sur le continent.

6. Energie et foresterie

211. Dans plusieurs pays en développement, l'effet conjugué de la dégradation de l'environnement et des catastrophes naturelles a poussé un grand nombre de familles à s'installer dans des zones écologiquement marginales. La prise en compte des liens cruciaux qui existent entre l'environnement et les femmes rurales en tant que responsables de la sécurité alimentaire du ménage se traduit aujourd'hui par l'adoption d'un train de mesures destinées à renforcer la participation des femmes au développement, en particulier dans le domaine de la foresterie et de l'approvisionnement des ménages en énergie. De fait, "l'agroforesterie" représente l'une des principales approches visant à promouvoir la participation de la femme au développement et à intégrer l'agriculture, la sylviculture et l'élevage. Elle s'adapte particulièrement aux écosystèmes fragiles que constituent les bassins versants, où les cultures itinérantes contribuent à détruire la couverture forestière et aux zones arides menacées de désertification. La "foresterie sociale ou communautaire" constitue également une approche importante qui, à l'instar de l'agroforesterie, prend entièrement en compte les questions relatives aux femmes. En vue d'alléger le fardeau de la femme et d'atténuer les risques de dégradation de l'environnement, il faut absolument :

a) Associer la femme à la conception et à la mise en oeuvre des actions envisagées. Il faudra notamment veiller à ce que ses besoins, ses connaissances et ses suggestions soient intégrés aux projets envisagés - tout comme ceux des autres parties concernées (hommes et enfants). L'expérience des vulgarisateurs opérant sur le terrain devra également être prise en compte dans ces actions;

b) Elaborer et mettre en oeuvre des politiques et un plan énergétiques nationaux solidement ancrés dans les concepts de conservation et d'économie de l'énergie ainsi que dans des programmes dynamiques de mise au point de sources nouvelles et renouvelables d'énergie;

c) La phase postérieure au projet

204. Les activités à mener dans la période postérieure au projet consistent notamment à:

a) Fournir aux communautés les outils et les équipements nécessaires à l'entretien de leurs aménagements;

b) Tirer parti de la dynamique mise en train par les projets d'adduction d'eau afin de susciter l'intérêt des collectivités pour l'assainissement et une hygiène améliorée. Cet objectif sera d'autant plus facile à réaliser qu'un climat de confiance aura été créé au sein de la communauté par la satisfaction de ses besoins les plus pressants. A cet égard, il convient de signaler que le cadre communautaire constitue la structure la plus appropriée pour recueillir les vues des femmes, en particulier par le biais du Comité villageois. En effet, ce sont très souvent elles qui attachent le plus de prix à l'assainissement pour des raisons d'intimité et de commodité;

c) Entreprendre des enquêtes rapides sur le fonctionnement et l'utilisation des projets en vue d'en déterminer l'efficacité et employer dans ce processus les méthodes d'interrogatoire direct et d'observation. Veiller également à ce que les femmes participent aux activités de collecte de données. Cette approche permettra aux administrateurs de projets d'intégrer l'information ainsi obtenue dans le processus de planification, en vue de l'amélioration des méthodes de conception des projets;

d) Motiver financièrement les entrepreneurs locaux en leur permettant de créer d'urgence un système efficace d'approvisionnement en pièces de rechange, en vue de l'entretien des équipements hydrauliques et pour la construction de latrines domestiques;

e) Utiliser les projets d'adduction d'eau et d'assainissement pour lancer d'autres activités de développement. Cet impératif est fréquemment évoqué mais rarement mis en oeuvre, malgré l'importance de l'approvisionnement en eau des ménages dans l'allègement du fardeau de la femme;

3. Propriété foncière et sécurité alimentaire

205. On reconnaît de plus en plus aujourd'hui que les mesures destinées à éliminer la pauvreté en milieu rural et à renforcer la sécurité alimentaire par l'accroissement de la production vivrière et les possibilités d'emploi ne peuvent aboutir que si les problèmes de la femme en tant que producteur et fournisseur de denrées alimentaires dans les pays en développement sont pris en compte. Les mesures particulières susceptibles d'accroître la contribution des femmes rurales à la sécurité alimentaire et d'assurer leur pleine participation au développement consistent notamment à:

a) Faciliter l'accès de la femme à la terre et aux services, en particulier le crédit, la formation, la vulgarisation et la commercialisation en matière agricole, y compris les intrants agricoles;

b) Accroître la rémunération des femmes rurales, en particulier pour assurer la sécurité alimentaire des ménages démunis ainsi que celle des ménages sans terres ou virtuellement sans terres dont la sécurité alimentaire est assurée par le travail salarié. La sécurité alimentaire peut également être améliorée par la promotion des cultures vivrières et par la fixation de prix suffisamment rémunérateurs. Elle peut enfin être renforcée par des initiatives économiques telles que la fourniture d'intrants agricoles améliorés et de services de transport et de commercialisation;

c) Introduire des technologies appropriées susceptibles de réduire le temps et l'énergie consacrés par les femmes aux activités non rémunérées telles que la collecte du bois de feu et l'approvisionnement en eau du ménage. A cet égard, il faudra veiller à ce que l'introduction de telles technologies se fasse en consultation avec leurs bénéficiaires désignés (hommes et femmes) afin d'éviter qu'elles aient un effet néfaste

g) Les effets de la productivité de la main-d'oeuvre, du revenu, de la mortalité infantile, de l'espérance de vie, de la dimension de la famille et de la qualité de l'environnement sur l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et des installations d'assainissement;

h) Les effets sur l'emploi, le revenu et le niveau de vie ainsi que sur la distribution spatiale et la densité de la population, de la mise en valeur des terres incultes et de la réimplantation dans des zones sous-développées à population dispersée des établissements humains initialement situés dans des zones densément peuplées à écosystème fragile.

B. Mesures proposées

1. Maîtrise des pressions et des changements démographiques

199. Une meilleure compréhension de la dynamique de la population et son intégration totale aux processus de planification, d'élaboration de politiques et de prise de décisions au niveau national s'avèrent indispensables en vue d'une participation active de la femme aux programmes de développement et de protection de l'environnement. La réalisation d'un tel objectif fait appel à une approche intégrée couvrant l'ensemble des aspects du développement humain et du bien-être public, notamment la protection et la promotion de la santé humaine. Dans ces domaines, l'accent devrait être mis sur la satisfaction des besoins en matière de soins de santé primaires, la réduction des risques pathologiques découlant de la pollution de l'environnement et la protection de groupes tels que les jeunes et les femmes.

2. Eau potable et assainissement

200. Les objectifs visant à assurer à tous l'accès à l'eau et à l'assainissement à l'horizon 2000 peuvent être atteints si les programmes adoptés visent les priorités suivantes :

- a) Toucher les zones rurales et péri-urbaines non desservies;
- b) Responsabiliser les communautés, en particulier les femmes;
- c) Utiliser des technologies appropriées;
- d) Faire preuve de plus d'équité à l'égard des pauvres dans la détermination des redevances et dans l'attribution des subventions.

201. A la lumière des questions soulevées dans le présent document et sur la base d'autres expériences, les points ci-dessous devraient être considérés en vue d'une contribution plus efficace de la femme à la planification, à l'exécution et à la viabilité des projets.

a) La phase de la planification

202. La phase de la planification fait appel aux actions suivantes :

a) Associer la femme dès le début du processus en vue d'une implication réelle des communautés dans les activités de planification. Cette approche permet non seulement de mieux responsabiliser les femmes mais également de leur donner le sentiment que le projet à mettre en oeuvre est vraiment le leur;

b) Tirer les enseignements des expériences antérieures. A cet égard, il convient de passer en revue l'histoire du pays concerné en matière de participation communautaire et féminine, y compris l'analyse des problèmes rencontrés dans le domaine de la promotion de la femme avant toute mise au point de nouveaux programmes de prestation de services;

187. L'analyse des tendances récentes montre que plusieurs pays africains ont mis en oeuvre des politiques destinées à améliorer l'éducation des femmes, y compris leur formation dans des disciplines non conventionnelles telles que la technologie. Cette initiative se heurte toutefois à des obstacles de taille qui ont pour noms grossesses fréquentes chez les élèves et étudiantes et taux élevés d'abandon scolaire dus aux responsabilités domestiques et aux mariages précoces.

188. Dans le domaine de l'éducation écologique, les programmes d'enseignement de type classique et non classique devraient être axés sur la promotion du développement durable. Pour permettre aux femmes de briguer avec le maximum de chances de succès possibles les mêmes postes que les hommes et alléger le volume du travail auquel elles sont assujetties, il faut nécessairement que l'enseignement et la formation scientifiques et technologiques destinés aux femmes soient renforcés.

189. Il est par conséquent recommandé que les gouvernements mettent en oeuvre les mesures suivantes :

- a) Intégration de l'éducation écologique aux programmes d'enseignement de type classique ou non, à tous les niveaux;
- b) Production du matériel requis pour l'éducation écologique et fourniture de ce matériel à toutes les institutions intéressées;
- c) Intégration de l'éducation écologique aux questions de développement;
- d) Intégration des domaines prioritaires de la science et de la technologie aux politiques nationales d'enseignement destinées aux femmes.

IX. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

190. C'est à la sécheresse, à la famine, aux catastrophes naturelles et écologiques qu'on attribue la situation déplorable de l'Afrique. Le développement implique notamment la disponibilité d'une technologie agricole, d'une industrie et de logements ainsi que la production de toutes sortes de biens susceptibles de fournir à une population sans cesse croissante les emplois et le confort qui lui sont nécessaires. Toutefois, son dévoiement peut également se traduire par la surexploitation des terres agricoles, une dépendance excessive à l'égard des cultures de rente, la pollution de l'eau et de l'air, le déboisement, la désertification et le gaspillage des sources d'énergie.

191. Les conséquences de la dégradation de l'environnement ont toujours été assumées et continuent d'être assumées par la femme, en particulier dans les pays en développement. Des modes de développement prévoyant une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles disponibles (terres, arbres, sols, air, eau) devraient donc être adoptés dans l'intérêt supérieur de l'humanité.

192. L'une des solutions qui s'offrent ici consiste à rétablir l'équilibre entre la population et les ressources disponibles de même qu'entre l'environnement et le développement, en vue de réaliser un développement durable conforme à l'esprit du programme Action 21.

193. La réalisation du développement durable exige des gouvernements qu'ils formulent des politiques, stratégies et lignes directrices associant clairement la femme au processus décisionnel. Ce n'est qu'à ce prix et grâce à l'amélioration de sa formation qu'ils pourront assurer sa participation à la mise en oeuvre des plans d'action nationaux et régionaux ainsi qu'à la gestion de l'environnement, en particulier en lui ouvrant un plus large accès aux ressources disponibles.

194. Au niveau régional, il faudrait d'urgence mettre l'accent sur la création de réseaux regroupant des structures de promotion de la femme (institutions régionales et ONG) qui définiront un programme d'action propre à assurer un développement durable et adapté à la situation particulière des divers pays intéressés.

3. Promotion d'actions en faveur de la femme dans le domaine de l'hygiène du milieu et de l'amélioration des services de planification familiale

181. Cette question a été abordée par la République centrafricaine, la Sierra Leone et le Rwanda. Les stratégies ci-dessous ont été proposées pour réaliser cet objectif :

- a) Fourniture de soins de santé primaires;
- b) Accès des hommes et des femmes à l'information et à l'éducation pour leur permettre de décider de la taille de leur famille et de l'espacement des naissances de leurs enfants;
- c) Intégration des volets santé et population aux questions d'environnement et de développement.

4. Mise au point et introduction de technologies et de pratiques respectueuses de l'environnement dans les zones rurales en vue d'alléger le fardeau des femmes rurales

182. Cette question a été abordée tant par l'Ethiopie que par la République centrafricaine. La productivité des femmes africaines, particulièrement dans le domaine de l'agriculture, continue à être faible parce qu'aucun effort n'a été fait pour améliorer les instruments aratoires (houes, faucilles, etc.) utilisés depuis l'époque pré-coloniale. Le fonctionnement des pompes à eau installées dans les villages ruraux continue à faire appel à l'utilisation d'une main-d'oeuvre masculine. Il faut donc absolument que les gouvernements adoptent des stratégies appropriées qui visent notamment à :

- a) Fournir aux femmes rurales des machines propres à alléger leur travail et qu'elles pourront faire fonctionner sans le concours des hommes;
- b) Mettre à la disposition des femmes des technologies à la fois accessibles, peu coûteuses et respectueuses de l'environnement;
- c) Intégrer les connaissances technologiques traditionnelles existantes aux inventions envisagées par les chercheurs et les inventeurs.

5. Promotion et amélioration des conditions de travail des femmes, y compris le renforcement de leur rôle dans le processus décisionnel

183. Seul le Burkina Faso a abordé cette question. Les femmes consacrent chaque jour 8 heures aux activités agricoles et probablement 7 autres heures (ou plus) aux travaux ménagers. Les femmes rurales ne touchent aucune rémunération pour les 105 heures (ou plus) qu'elles travaillent par semaine. Les gouvernements africains sont par conséquent invités à :

- a) Créer dans les zones rurales des banques pour la femme afin que celle-ci ait accès au crédit. Adopter également les mesures appropriées qui permettront aux femmes d'accéder plus facilement aux autres banques;
- b) Doter les femmes des compétences en gestion nécessaires en vue d'un partage plus équitable du pouvoir avec leurs homologues de sexe masculin;
- c) Garantir à la femme, dans les secteurs structuré et non structuré, une rémunération égale à celle de l'homme;

167. Les gouvernements doivent revoir dans quelle mesure leurs politiques ont des effets différents sur les femmes et sur les hommes. Les femmes doivent avoir des droits légaux sur les ressources qu'elles produisent et qu'elles gèrent. Les priorités dans le secteur forestier ainsi que l'utilisation des finances et du personnel devraient être réexaminées afin de déterminer dans quelle mesure ce secteur pourrait mieux satisfaire les besoins des femmes. Il conviendrait de donner une nouvelle orientation à la formation dans le domaine forestier afin de mettre l'accent sur les méthodes participatives en matière de gestion forestière et d'améliorer les connaissances dans le domaine de la communication et de la vulgarisation à l'intention des forestiers. Un plus grand nombre de femmes devraient être formées et leurs services utilisés dans tous les domaines et à tous les niveaux du secteur forestier. Il s'avère urgent de procéder à des travaux de recherche sur des questions d'ordre socio-économique en matière de gestion forestière et sur les espèces arboricoles qu'utilisent les femmes. Les projets dans le secteur forestier devraient être davantage axés sur les avantages socio-économiques et tenter de trouver des solutions aux problèmes qui se posent dans le domaine de l'environnement. Il conviendrait d'adapter aux besoins des femmes, les politiques générales en matière de développement, de droits de propriété et d'éducation.

168. Les organisations bilatérales et multilatérales ainsi que les donateurs peuvent apporter un soutien plus grand en ce qui concerne la formation et l'emploi des femmes dans les domaines de la sylviculture, des ressources naturelles et de l'environnement. Ces organisations devraient elles-mêmes faire appel aux services de femmes plus qualifiées. Elles devraient fournir un appui technique et financier pour les projets et programmes qui donnent plus de pouvoir aux femmes et leur permettent d'avoir une participation plus active. Elles ne devraient pas encourager les activités qui se contentent de faire appel à la main-d'oeuvre féminine. Ces organisations devraient améliorer la communication et la recherche sur le développement participatif et la gestion des ressources.

169. Une expérience très appréciable a déjà été obtenue en ce qui concerne les femmes et la gestion des ressources naturelles en Afrique. Il s'agit à présent de traduire ces connaissances en actions plus efficaces - en vue d'apporter des modifications dans les priorités, les ressources naturelles, la gestion de l'environnement et les projets, programmes et politiques de développement. Se procurer de la documentation et partager des informations est donc une étape primordiale nécessaire. Mais pour réaliser des changements notables, ces connaissances devraient servir à plaider en faveur de réformes en ce qui concerne le droit de propriété des terres et des arbres, l'éducation, la formation, la vulgarisation, les politiques de développement, les politiques écologiques, d'autres droits légaux ainsi que la conception et le financement de projets et programmes de développement.

170. Pour résoudre les problèmes qui se posent au continent africain dans le domaine des ressources naturelles et du développement, il faut nécessairement passer par les femmes. Celles-ci ont déjà donné la preuve qu'elles étaient capables d'assainir et de protéger l'environnement en Afrique. Il convient donc de mieux appuyer leurs efforts.

VIII. ANALYSE, APPUI ET FORMATION EN MATIERE DE POLITIQUES D'ENVIRONNEMENT

A. Introduction

171. Au cours de la Conférence de Stockholm sur l'environnement et les établissements humains de 1972, le rôle spécifique des femmes dans le développement durable de même que leurs droits à l'éducation et à la gestion des ressources naturelles n'avaient pas été mis en exergue. Le préambule de la Déclaration de la Conférence de Stockholm stipule ce qui suit :

"L'homme est à la fois créature et créateur de son environnement qui assure sa subsistance physique et lui offre la possibilité d'un développement intellectuel, moral et spirituel".

les projets et programmes de développement intégrés à grande échelle, dans lesquels les questions relatives à la forêt et à l'environnement ne constituent qu'un élément, seraient plus avantageux pour les femmes rurales que les projets sectoriels plus limités;

h) Les gouvernements devraient introduire dans les écoles des programmes permettant aux élèves de prendre conscience des questions relatives à l'environnement, au développement et aux droits de l'homme;

i) Les politiques en matière d'éducation et de formation sont celles qui permettent une insertion plus grande des femmes dans les activités de développement. Les programmes d'alphabétisation conventionnelle ne correspondent pas souvent aux besoins fondamentaux des femmes. Les programmes de vulgarisation dans les domaines de l'agriculture et de la sylviculture par exemple, n'atteignent pas souvent les femmes. Il convient donc de réorienter ces politiques et programmes pour que l'éducation et la vulgarisation soient plus utiles et plus accessibles aux femmes;

j) On devrait également encourager l'éducation écologique. Autant que possible, les projets sur l'environnement devraient mettre au point du matériel de vulgarisation, notamment des brochures, des affiches et des plaquettes, pour renforcer les programmes d'alphabétisation et d'éducation. Il faudrait que les femmes comprennent les incidences écologiques des activités qu'elles entreprennent dans le domaine de l'environnement. On pourrait enseigner aux élèves qu'il est important de planter des arbres et leur montrer d'autres façons de protéger les ressources naturelles;

k) Les autorités locales devraient tout mettre en oeuvre pour associer les femmes à la prise de décisions sur les projets relatifs à l'environnement et au développement;

l) Il conviendrait de promulguer des lois en matière d'environnement et de développement en tenant compte des droits des femmes. Ces lois devraient s'appliquer de façon démocratique, et toutes celles pouvant porter préjudice aux droits de la femme dans ces domaines devraient être annulées.

4. Actions à entreprendre par les donateurs, les organisations bilatérales et multilatérales

165. Les donateurs et les organisations bilatérales et multilatérales devraient modifier leurs programmes, politiques et modes de financement afin d'encourager la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. En conséquence, un plus grand nombre de femmes cadres devraient travailler dans ces organisations et s'occuper de ces questions. Le soutien aux femmes pourrait se manifester dans les domaines suivants :

a) Un appui financier s'avèrerait nécessaire pour former les femmes à la gestion des ressources naturelles, depuis la formation technique des femmes des communautés de base jusqu'au niveau professionnel;

b) Les donateurs devraient financer les projets portant sur l'environnement qui donnent aux femmes la possibilité de gérer les ressources, en commençant par les domaines que les femmes elles-mêmes jugent prioritaires;

c) Ces organisations devraient entreprendre des recherches sur les activités des femmes et demander des données détaillées par sexe dans les études locales et les études d'impact. Elles devraient en faire de même dans leurs propres activités et garantir aux gouvernements et aux ONG le financement requis pour entreprendre de telles études;

ayant trait à l'environnement. On pourrait encourager l'enseignement des questions relatives à l'environnement dans les écoles. Un meilleur usage pourrait être fait des médias afin d'informer et d'associer le public;

d) Les journalistes ont un rôle primordial à jouer. La presse devrait insister encore plus sur les questions intéressant les femmes et l'idée que celles-ci se font de l'utilisation et de la gestion des ressources. Ces informations pourraient servir à appuyer les initiatives des femmes rurales et les efforts entrepris par les ONG pour les soutenir activement.

2. Actions des organisations non gouvernementales

163. Les ONG ont plusieurs rôles importants à jouer :

a) Le personnel des ONG opérant sur le terrain travaille en étroite collaboration avec les communautés et groupements des zones rurales, parle la (les) langue(s) locale(s) et perçoit mieux les problèmes et les enjeux. Il a un rôle capital à jouer dans la promotion d'un développement qui commence par les priorités locales. Il peut faire partager aux gouvernements, organisations internationales et donateurs cette vision des enjeux locaux;

b) Les ONG peuvent être un maillon essentiel pour l'échange d'information et le travail en réseaux. Le problème qui se pose souvent en ce qui concerne les activités relatives aux ressources naturelles sur le terrain, notamment au niveau des femmes, a trait au manque d'information sur les questions d'ordre technique, les ressources, les politiques et appuis disponibles au niveau gouvernemental, les actions entreprises par d'autres groupes, celles qui ont abouti et celles qui ont échoué. Les ONG, les gouvernements, les organisations internationales et les donateurs ont besoin de telles informations pour planifier plus efficacement leurs programmes et politiques. Les ONG devraient travailler en collaboration plus étroite avec les médias;

c) Les ONG pourraient plaider en faveur d'un changement de politique qui faciliterait le contrôle des ressources au niveau local et la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles. Un tel travail pourrait nécessiter des publications, des études de cas, des travaux de recherche appliquée et d'analyse des problèmes ou l'organisation de séminaires et d'ateliers. Les ONG peuvent conseiller, d'une part, les gouvernements et les donateurs en ce qui concerne les priorités en matière de programmes et de financement et, d'autre part, les chercheurs pour ce qui est des besoins locaux en matière de recherche;

d) Certaines ONG devraient entreprendre des travaux de recherche. Pour les programmes et projets qui se déroulent sur le terrain, il s'avère nécessaire d'avoir recours à la recherche appliquée en vue d'identifier les besoins locaux. Les ONG qui font de la recherche, notamment l'Association des femmes africaines pour la recherche sur le développement (AFARD), peuvent attirer l'attention des chercheurs sur les priorités des femmes dans le domaine des ressources naturelles, créer des liens entre les femmes des zones rurales et les femmes chercheurs et donner des avis aux gouvernements et aux organisations du système des Nations Unies. Elles peuvent également fournir des informations à ceux qui luttent pour un changement de politique;

e) Un grand nombre d'ONG ont besoin de développer leur savoir-faire pour pouvoir travailler avec les populations locales. Par exemple, certaines peuvent nécessiter une formation ou un perfectionnement en matière de communication (animation) et de vulgarisation, grâce notamment à l'utilisation de marionnettes, aux dessins animés ou au théâtre;

f) De nombreux groupements locaux et ONG ont également besoin de formation en gestion, comptabilité et mobilisation de fonds. Il faudrait que les ONG définissent clairement leurs objectifs et oeuvrent de façon solidaire les unes avec les autres. Elles devraient rechercher des financements pour appuyer leurs activités, plutôt que de réagir uniquement aux initiatives des donateurs;

151. Souvent, le droit à la terre et le droit de posséder des arbres sont liés. Dans certaines sociétés africaines, les femmes, traditionnellement ne plantaient pas d'arbres, étant donné que ces arbres pouvaient leur donner des droits sur les terres. Au nord du Cameroun, certains hommes autorisaient leurs épouses à ne planter que des papayers, qui avaient une courte durée de vie et ne conféraient par conséquent aucun droit sur les terres. Dans l'ouest du Kenya, les tabous sociaux interdisaient aux femmes de planter des arbres.

152. Les femmes éprouvent parfois des difficultés à se procurer des plants d'arbres et doivent donc faire pousser les arbres dont elles ont besoin. En Somalie, au Soudan et au Cameroun, les femmes tirent des revenus de la vente de plants d'arbres. Au Sénégal, elles ramassent et sèment les graines d'espèces arboricoles indigènes en voie de disparition, notamment les plantes médicinales.

153. Toutefois, l'accès à la terre n'est pas uniquement une question d'inégalité entre homme et femme - il s'agit également d'une question déterminée par les catégories sociales et d'autres facteurs. Parfois pour les femmes des zones rurales, le problème ne provient pas des hommes, mais plutôt des politiques gouvernementales, des intérêts des citadins ou des élites toutes puissantes. Au Zimbabwe par exemple, la majorité de la population vit sur des terres communales marginales, qui ont été laissées aux indigènes lorsque les colons se sont accaparés des terres les plus fertiles. Malgré les changements intervenus depuis l'indépendance, la majorité des Zimbabwéens vit toujours dans ces zones.

3. Accès aux autres ressources naturelles et matérielles

154. Dans toute l'Afrique semi-aride, l'eau a toujours posé de sérieux problèmes pour l'usage domestique, l'agriculture et l'élevage. Ces problèmes sont exacerbés par des politiques gouvernementales inadaptées. Dans les pays du Sahel, les gouvernements encouragent leurs ressortissants à planter des arbres pour lutter contre la désertification. Ces recommandations ne sont pas toujours accompagnées de politiques permettant l'approvisionnement requis en eau ou en espèces adaptées aux sols. Souvent les espèces d'arbres plantées doivent être arrosées jusqu'à leur croissance. Etant donné que ce sont les femmes qui s'occupent habituellement de la corvée d'eau, elles doivent en plus, outre le volume de travail qui est déjà le leur, se charger de l'arrosage des arbres.

155. Le manque d'outils ou de technologie peut également entraver les activités des femmes. Dans certains pays, la pénurie d'outils et les facteurs socio-culturels peuvent gêner les activités de groupe.

4. Groupements de femmes

156. La quasi-totalité des activités entreprises par les groupements de femmes en Afrique sont liées à l'environnement. Au Zimbabwe, au Mali et à Zanzibar, certains ministères tels que celui des eaux et forêts et de l'agriculture travaillent avec les organisations féminines existantes. Dans certains pays, il n'existait auparavant pas de groupements de femmes, mais ceux-ci sont actuellement très actifs dans le secteur.

157. Il convient de noter toutefois que souvent, les groupements de femmes ne touchent pas les femmes pauvres, qui ne disposent peut-être pas du temps ou des ressources nécessaires pour des activités de groupe. Au Botswana par exemple, les efforts de vulgarisation en cours n'atteignent pas de nombreuses agricultrices.

158. Le problème principal qui se pose ne se situe pas au niveau de la participation des femmes, étant donné que celles-ci se chargent déjà de planter des arbres et de remettre en état l'environnement dégradé. Il s'avèrerait plus important d'organiser et de former les hommes afin de les amener à s'investir dans les activités des communautés rurales. En outre, si les femmes pensent que les hommes constituent l'une des causes de leurs problèmes, c'est-à-dire qu'ils contrôlent les ressources ou entravent leurs activités, il conviendrait alors que les hommes et les femmes oeuvrent ensemble pour trouver des solutions durables.

femmes et les enfants vivant dans les zones rurales touchées par la sécheresse, la désertification et le déboisement, les conflits armés, les catastrophes naturelles, les déchets toxiques et les séquelles de l'utilisation de produits agrochimiques inadaptés. Pour que ces objectifs soient atteints, il faudrait associer pleinement les femmes à la prise des décisions et à la réalisation d'activités allant dans le sens d'un développement durable.

141. Au moment où les femmes et les hommes se préparent pour la Conférence régionale africaine sur les femmes et la Quatrième Conférence sur les femmes qui doivent se tenir respectivement à Dakar en 1994 et à Beijing en 1995, où est prévue l'adoption d'une plate-forme d'action commune sur les femmes, l'environnement et le développement durable, il s'avère impératif que les femmes entreprennent un plus grand nombre d'activités collectives en vue de la création de réseaux, malgré les différences qui surgiront inévitablement, de façon à maintenir l'enthousiasme qui s'est manifesté lors des préparatifs et des travaux de la CNUED.

B. Les femmes, l'environnement et le développement durable

142. Dans de nombreuses régions d'Afrique, les femmes ont pris une part active à des projets relatifs à l'environnement. Les femmes sont elles mêmes conscientes des problèmes qui se posent en matière de déboisement, de désertification et de dégradation de l'environnement. Elles sont les premières à en souffrir, étant donné que ces changements dans l'environnement affectent leur capacité à s'approvisionner en bois de chauffage, en eau et autres ressources qui servent à l'usage domestique et pour les activités économiques. Même lorsque les projets sur l'environnement ne visent pas expressément les femmes, celles-ci y prennent quand même part en fournissant un travail volontaire. Dans le cadre de projets menés au Zimbabwe et au Sénégal par exemple, ce sont avant tout les femmes qui ont été associées à la lutte contre la dégradation de l'environnement et aux efforts de reboisement.

143. En Afrique, la participation des femmes se heurte à huit sortes de problèmes :

- a) Une mobilité culturelle et physique limitée, notamment les contraintes religieuses ou le manque de moyen de transport;
- b) Un accès limité à la terre, notamment la pénurie de terres ou des restrictions dans l'utilisation des terres existantes;
- c) Des restrictions en matière de propriété d'arbres et de droits à leur utilisation;
- d) L'absence d'autres ressources naturelles et matérielles, telles que l'eau et les outils;
- e) Un accès insuffisant aux services de vulgarisation, à l'éducation et à la formation;
- f) Des ressources limitées en argent, en revenus et en crédit;
- g) L'absence d'organisations structurées et non structurées, telles que les groupements ou les coopératives de femmes;
- h) Le manque de main-d'oeuvre, notamment masculine dans le cas des ménages dirigés par des femmes;
- i) Un temps limité, comme lorsque les femmes accomplissent de gros travaux et accomplissent presque tous les travaux agricoles.

144. Pour promouvoir la participation des femmes aux activités de mise en valeur des ressources naturelles, on a mis l'accent sur leur accès à ces ressources et le contrôle qu'elles peuvent exercer sur celles-

et à une autosuffisance plus grandes dans le domaine de l'énergie. Les stratégies africaines retenues pour la mise en oeuvre du programme Action 21 ont été adoptées en mai 1993 par la Conférence des ministres responsables de la planification économique et du développement de la CEA, qui recommandait que soient garanties une efficacité et une autosuffisance plus grandes dans le domaine de l'énergie.

130. Afin de développer et de renforcer la coopération technique entre pays africains grâce à la mise en place de liaisons scientifiques et techniques horizontales, dans le cadre de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement, huit réseaux régionaux spécialisés composés d'institutions nationales ont été créés (surveillance de l'environnement, climatologie, sols, engrais, ressources en eau, énergie, éducation et formation). La sécurité et l'autosuffisance génétiques permettront d'améliorer, à terme, l'accès à l'énergie pour chaque habitant, en vue de satisfaire les besoins essentiels pour la survie et d'augmenter la disponibilité en énergie à haut rendement (fourneaux améliorés - autres sources d'énergie, technique appropriée d'utilisation de biogaz, énergie solaire et éolienne, etc).

C. Développement de la sylviculture

131. A travers toute l'Afrique, ce sont les femmes qui effectuent la plupart des travaux agricoles, s'occupent de l'approvisionnement en bois de chauffage et en eau pour l'usage domestique et gèrent activement les ressources naturelles. Au cours des deux dernières décennies, ceux qui sont chargés de la mise en valeur des forêts ont pris de plus en plus conscience du rôle important que jouent les femmes dans la gestion de la forêt et des ressources naturelles. Dans le cadre des activités forestières et agroforestières, on a pris en compte le rôle capital joué par les femmes, et on a cherché à encourager leur participation à ces activités.

132. Les femmes sont activement associées à une grande diversité d'activités forestières, aussi bien celles à caractère spontané que celles entreprises dans le cadre de projets et programmes de développement. En fait, à l'exception de la production industrielle de bois et de charbon, les femmes africaines participent pleinement aux activités relatives à la gestion et à l'utilisation des ressources forestières. La collecte de bois de chauffage en tant qu'énergie domestique, de fruits, de feuilles, de gomme et de produits médicinaux est particulièrement importante tant pour l'usage domestique que pour la vente sur les marchés locaux. La participation des femmes à la production et à la vulgarisation des fourneaux à haut rendement énergétique, à l'agro-foresterie, à la mise en place de pépinières et aux activités horticoles est également capitale.

133. Il existe en Afrique, un certain nombre d'obstacles qui empêchent la femme de participer pleinement aux activités forestières, à savoir un accès limité aux ressources productives, notamment en ce qui concerne le régime foncier et le droit à la possession d'arbres, le manque d'information, de formation et d'éducation en matière de gestion de l'environnement.

134. Il conviendrait que des efforts soient entrepris pour former un plus grand nombre de femmes dans la gestion des forêts et des ressources naturelles afin d'accroître leur participation à tous les niveaux - du niveau politique local au niveau international.

135. Même si les femmes sont à même d'effectuer un travail volontaire dans le cadre des efforts de réhabilitation de l'environnement, elles ont également besoin de revenus. De nombreux projets forestiers offrent tout naturellement aux hommes des emplois rémunérés, mais attendent des femmes qu'elles fournissent uniquement un travail volontaire. Dans de nombreux pays africains, les activités forestières de la communauté n'incluent qu'une infime partie du secteur forestier.

136. Les femmes doivent être associées non seulement au travail portant sur les activités forestières, mais également au processus de prise de décisions et au contrôle des ressources. Les préoccupations relatives à la promotion de la participation des femmes aux activités de mise en valeur des ressources naturelles portent essentiellement sur leur accès à ces ressources et le contrôle qu'elles exercent sur celles-ci. Il est fondamental pour renforcer le pouvoir des femmes et leur permettre de prendre le contrôle de leur vie, de

Le fait de brûler des arbres qui ont déjà été abattus dans le but de préparer les terres à des fins agricoles, ou qui sont morts de mort naturelle, n'a aucune incidence directe sur le taux de déboisement. Ce qui compte, ce n'est pas la demande totale de bois de feu au niveau national, mais la demande qui doit être satisfaite grâce à l'abattage d'arbres expressément pour servir de combustible. Il est extrêmement difficile d'obtenir des chiffres réalistes dans ce domaine (PNUE, séries de rapports sur l'énergie, volume 18, 1989).

114. Au Kenya (et dans de nombreux autres pays en développement), on estime qu'un tiers à deux tiers des ménages dans les zones rurales sont tenus par des femmes (Karekezi, 1992) et qu'en conséquence, c'est aux femmes que revient la charge de se procurer les moyens de subsistance des enfants et de la famille. Cela signifie que la collecte du bois de chauffage, la cuisine et le jardinage relèvent tous de sa responsabilité.

115. Dans les pays en développement, les besoins énergétiques des ménages sont satisfaits grâce à la biomasse, souvent du bois de chauffage et du fourrage. La véritable situation en matière d'énergie en Afrique se caractérise par :

a) Une très grande dépendance vis-à-vis du bois en tant que combustible (90% du combustible utilisé par les ménages);

b) Le rôle prépondérant de la cuisine comme utilisation finale de l'énergie;

c) La nécessité de mettre en valeur des sources fiables et efficaces de matériaux d'approvisionnement.

116. Dans de nombreuses régions d'Afrique, de nouvelles technologies en vue d'une consommation plus rationnelle du bois de chauffage ont été mises à la disposition des communautés et sont dans le même temps associées à l'exploitation d'autres sources de biomasse telles que les pépinières et les espaces boisés communautaires.

117. Des efforts considérables sont déployés pour accroître cet approvisionnement et réduire la demande, notamment :

a) L'accroissement et l'amélioration des sources d'approvisionnement, par le boisement et le reboisement;

b) Des campagnes de plantation d'arbres, la mise en valeur et l'entretien des espaces boisés de la communauté en vue d'assurer un approvisionnement continu en bois de chauffage;

c) L'association de l'agriculture et de la sylviculture (agro-foresterie).

118. En vue de réduire la demande, les mesures suivantes ont été recommandées :

a) Amélioration des fourneaux;

b) Recours à des fourneaux utilisant du foin comme combustible pour les préparations devant mijoter longtemps;

c) Fourneaux solaires;

d) Fabrication de briques à partir de résidus agricoles;

e) Trempage de denrées telles que les haricots avant cuisson;

f) Fours améliorés pour la fabrication de charbon de bois;

planification préalable, de la prévention, de l'atténuation et des interventions en cas de catastrophe. C'est en effet dans ce cadre que les activités requises pour gérer les catastrophes peuvent être mises au point.

103. Il existe dans de nombreux pays africains des groupements féminins bien structurés, dont le rôle traditionnel consiste notamment à trouver des solutions aux catastrophes locales ou aux situations pouvant perturber la vie de la communauté. Les gouvernements et la communauté des bailleurs de fonds devraient renforcer les aptitudes et capacités de ces groupements dans le but de faciliter et d'affermir le rôle des femmes en matière de gestion de catastrophes. Cela peut se faire grâce à une assistance technique et financière. Il serait particulièrement utile d'associer à ce niveau les ONG féminines locales.

104. Les ONG locales, qui sont habituellement au fait des expériences et pratiques en matière de survie au niveau local, devraient servir de base aux programmes d'atténuation des effets des catastrophes bénéficiant d'une aide extérieure. De nombreuses ONG locales pourraient aider les organisations féminines à mettre des crédits à la disposition des femmes et à leur enseigner leurs droits, le contrôle des naissances, l'hygiène en général, les aspects spécifiques des techniques de production et les méthodes de lutte contre la dégradation de l'environnement. Elles devraient également améliorer l'accès à la formation et favoriser la prise de conscience des problèmes qui pourraient se poser aux femmes.

105. En conséquence, pour que les femmes jouent un rôle effectif dans ce domaine, la gestion des catastrophes devrait faire partie intégrante du processus gouvernemental visant à inclure la femme dans la politique de développement socio-économique. Elles devraient être associées à la planification du développement national dans les pays affectés par les catastrophes naturelles ou causées par l'homme, ou sujets à ces catastrophes, afin que les femmes puissent s'organiser en conséquence pour faire face aux différentes étapes de la gestion des catastrophes, notamment :

a) La prévention des catastrophes : Elle porte sur les mesures appropriées qui visent à empêcher qu'une catastrophe se produise ou à faire en sorte qu'une telle catastrophe n'ait pas de graves conséquences sur la société ou les communautés;

b) L'atténuation: Cette action vise à pallier les effets des catastrophes sur la communauté. Certains pays disposent de réglementations, de codes ou de lois en matière de normes de construction dans les zones sujettes aux tremblements de terre et aux cyclones. Donc, lorsque de telles catastrophes se produisent, les conséquences en sont modifiées ou limitées. A cet effet, les actions ou programmes ci-après peuvent être entrepris :

i) Préparation aux situations d'urgence : Dans ce domaine, des mesures ont été prises qui permettent aux gouvernements, aux organisations de femmes, aux communautés et aux particuliers de réagir rapidement et efficacement en cas de catastrophe;

ii) Organisation des secours: Les mesures de secours sont celles qui sont habituellement prises tout juste avant ou après une catastrophe. Elles sont prises pour sauver des vies humaines, protéger les biens matériels ou faire face aux bouleversements immédiats, dégâts et autres conséquences résultant des catastrophes.

106. Au vu de ce qui précède, il convient de souligner que les femmes sont mieux placées que les hommes pour traiter de ces questions lorsque les gouvernements leur donnent le soutien logistique nécessaire, ou qu'elles sont mieux armées pour gérer les catastrophes sous toutes leurs formes, comme susmentionné.

91. La pauvreté accroît la vulnérabilité face aux catastrophes et celles-ci ne font que perpétuer la pauvreté. Les pauvres ne disposent pas des ressources nécessaires pour faire face aux catastrophes qui souvent détruisent les infrastructures essentielles à leur développement socio-économique. La plupart du temps, les catastrophes surviennent dans les pays les plus pauvres et les populations qui sont le plus affectées par ces catastrophes et par la dégradation de l'environnement sont toujours les plus démunies. Dans une étude réalisée en 1976, l'Organisation des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a estimé que 95% des décès par suite de catastrophes surviennent dans les pays les plus pauvres où vivent 66% de la population mondiale. Anderson note qu'au Japon par exemple, la mortalité moyenne annuelle par suite de catastrophes est de 63, alors qu'au Pérou, où surviennent des catastrophes naturelles similaires, cette moyenne est de 2900.

92. Les catastrophes sont destructrices de vies humaines et de biens matériels dans tous les pays, mais, rapportées aux ressources nationales, ces pertes constituent un fardeau plus lourd pour les pays les plus pauvres. En valeur absolue, les pertes économiques peuvent être plus importantes dans les pays plus riches, parce que les dommages occasionnés portent sur des biens de plus grande valeur. Mais les pertes par rapport au PNB sont environ 20 fois plus élevées dans les pays en développement que dans les pays développés.

93. Les catastrophes répétées aggravent la pauvreté, étant donné que la plupart des problèmes de l'environnement dans les pays en développement sont souvent la cause et le résultat de la pauvreté. Dans les zones urbaines par exemple, les pauvres ne peuvent pas se procurer de logement sur des terrains viabilisés et constituent donc une grande menace pour l'environnement urbain. Les squatters sans terre se regroupent dans des zones fragiles, souvent marginales, augmentant ainsi le coût et l'ampleur des catastrophes.

94. Si ce cycle n'est pas interrompu grâce à des mesures de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes, il y a peu de chance que l'on parvienne à un développement soutenu. En effet, les catastrophes répétées limitent la capacité des pays en développement à attirer les investissements nationaux et étrangers et à encourager l'entreprise privée. Il ressort de ce qui précède que les effets des catastrophes sont souvent beaucoup plus ressentis par les populations qui vivent en marge de la société et qui subsistent grâce au secteur non structuré. Leurs activités dans les domaines de la production, de la consommation et de la distribution des biens et services ne sont pas prises en compte dans les systèmes servant à mesurer l'activité économique nationale. Pourtant, en Afrique notamment, le secteur non structuré compte pour une part importante de l'économie.

95. Les femmes prédominent tant dans les rangs des pauvres que dans le secteur non structuré; aussi, en cas de catastrophe dans les pays en développement, les femmes sont très souvent les plus vulnérables et constituent le plus grand nombre de victimes.

96. La question relative tant aux catastrophes causées par l'homme qu'aux catastrophes naturelles en Afrique a des incidences socio-économiques graves sur le processus de développement et mérite donc d'être étudiée. C'est dans ce contexte qu'il s'avère nécessaire et urgent d'associer et de faire participer les femmes à la quête de solutions à ce fléau humain cyclique. Dans la suite du présent document, on tentera de situer le rôle de la femme dans le processus de gestion des catastrophes en Afrique, en tenant compte du rôle traditionnel qui est le sien et de sa connaissance de l'environnement africain, notamment dans des domaines aussi importants que la préservation de la nature et des ressources naturelles, qui une fois bouleversées donnent lieu à des catastrophes. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'érosion des sols, le déboisement, la sécheresse, les inondations, etc..

B. Les catastrophes en Afrique: Un aperçu

97. L'Afrique a été frappée par toutes sortes de catastrophes, qui ont varié en importance et en amplitude. En effet, la sécheresse, la désertification, les guerres civiles, les inondations, les glissements de

F. Que faut-il faire

80. Les femmes chercheurs et cadres devraient mener des études pour obtenir l'information et les données statistiques sur le rôle, les besoins, les points de vue et les contributions des femmes dans le secteur du logement. Ces données seraient utilisées par les décideurs et les directeurs de projet travaillant dans les gouvernements, les organisations internationales et les ONG.
81. Les ateliers destinés à sensibiliser les responsables du secteur du logement - hommes comme femmes - à l'inégalité entre les sexes devraient être étendus aux journalistes, hommes et femmes. On pense aux ateliers organisés par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (CNUEH-Habitat), grâce à son programme relatif au rôle de la femme dans le développement des établissements humains (Women in Human Settlements Development Programme).
82. Les organisations communautaires devraient être vivement encouragées à inclure dans leurs programmes, un volet relatif à la sensibilisation au clivage hommes/femmes.
83. Beaucoup de femmes des pays en développement savent, d'expérience, que leur travail est facilité par la création de réseaux, aussi informels soient-ils, avec d'autres femmes occupant des postes de responsabilité dans l'appareil gouvernemental national.
84. Travailler en réseau contribue également à renforcer la solidarité. Il est important de savoir qu'il y a d'autres qui sont engagés dans la même lutte, d'autres qui défendent et encouragent les mêmes objectifs. Dans certains pays, les associations de femmes employées de banques ont déjà beaucoup fait pour favoriser l'accès de la femme au crédit. Les associations de femmes avocats luttent pour le droit de la femme à la propriété; les femmes s'occupant de planifier et d'élaborer des projets conjuguent leurs efforts pour obtenir l'adoption de lois de zonage et de plans de maison répondant aux préoccupations de la femme ainsi qu'un meilleur traitement pour les femmes chefs de ménage.
85. Le CNUEH (Habitat) a lancé un programme d'action global axé sur les problèmes particuliers des femmes dans les domaines du logement et des établissements humains. Le programme s'articule autour des trois principales stratégies ci-après :
- a) Renforcement des capacités de différents groupes d'établissements humains à différents niveaux institutionnels; programmes de sensibilisation au clivage hommes/femmes en faveur des hauts fonctionnaires des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des collectivités et du CNUEH (Habitat); formation des femmes s'occupant d'établissements humains à la gestion, aux techniques de promotion, à la construction et à l'entretien de logements ainsi qu'à la protection de l'environnement;
 - b) Action concertée et travaux de recherche ayant les volets suivants : collecte et analyse des données et mise au point d'indicateurs pour mesurer la participation de la femme au processus de développement des établissements humains; évaluation de l'expérience pratique des femmes dans le domaine de la construction et du crédit; compilation de l'expérience des femmes occupant des postes de responsabilité dans le domaine des établissements humains; élaboration, production et expérimentation de manuels destinés à favoriser la prise en compte des préoccupations de la femme dans le processus de développement des établissements humains;
 - c) Travail en réseaux reposant sur plusieurs volets : appui aux bulletins d'information régionaux; création d'un système de recherche de l'information; collecte et diffusion d'études de cas sur la prise en compte des préoccupations de la femme dans un domaine spécifique du secteur des établissements humains; élaboration et diffusion de matériels didactiques tels que des programmes vidéo, des manuels, des affiches et des brochures sur les questions essentielles, notamment la prise en compte du clivage hommes/femmes, le renforcement des capacités et l'urbanisme; appui aux réunions régionales pour les femmes dans le développement des établissements humains en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans

67. Du point de vue du logement, la participation de la femme à des activités de production à la maison ou dans le quartier soulève un certain nombre de questions. Certaines ont trait à l'emplacement géographique des opportunités économiques offertes aux femmes au niveau local. D'autres ont des incidences sur les politiques urbaine et économique. Cependant, ces questions se rapportent à la possibilité pour la femme, à égalité avec l'homme, d'utiliser le logement comme facteur de production, soit comme un lieu d'implantation d'une activité économique, soit comme une hypothèque pour accéder au crédit ou alors comme un bien-fonds qui peut être acheté ou vendu. Dans plusieurs pays, une planification restrictive de l'utilisation de la terre, un régime foncier discriminatoire ainsi que certaines réglementations et pratiques juridiques sont les principaux facteurs qui font que la femme n'a pas les mêmes possibilités que les hommes de tirer profit du logement en tant qu'investissement économique ou en tant que source de revenu.

68. Les femmes se heurtent à plusieurs problèmes en ce qui concerne l'accès à la terre et à la propriété. Les lois, les coutumes et la politique économique empêchent les femmes de posséder, et d'utiliser la terre ou d'en hériter. Cela à son tour entrave leur accès au logement, leur possibilité d'exercer un contrôle sur celui-ci et leur contribution au développement de l'habitat. Dans le droit coutumier de plusieurs pays africains, les femmes n'ont pas le droit de posséder la terre, sauf par l'intermédiaire du père, du mari, du fils ou d'un autre parent de sexe masculin. Cela peut rendre très difficile, la situation des veuves sans fils ou des femmes non mariées. Il existe des systèmes juridiques dans lesquels les femmes sont traitées comme des mineures, incapables de mener des transactions sans le consentement d'un parent de sexe masculin.

69. En Afrique, il importe au plus haut point, d'aborder avant tout le problème des droits à l'héritage des femmes. Ces droits vont permettre aux femmes non seulement d'avoir accès à la terre et à la propriété et d'en avoir le contrôle, mais de participer pleinement à la conception des villes, des collectivités et des villages.

C. Quelques difficultés auxquelles la femme est confrontée dans les projets de logement

70. Lorsque les femmes ne sont pas consultées lors de la planification et de la conception des établissements humains, leurs besoins et priorités ne sont pas toujours pris en compte. Ces besoins et priorités peuvent avoir trait à des exigences culturelles spécifiques, ou à la nécessité d'associer des tâches ménagères proprement dites à des activités rémunératrices. Cela peut causer des problèmes graves. La vie des femmes peut être affectée par l'introduction de services qui ne sont pas adaptés à leurs besoins.

71. Les femmes sont souvent obligées de travailler à la maison ou près de la maison. Parce qu'ils n'ont pas tenu compte de cela, les architectes et les urbanistes ont conçu des maisons qui ne sont pas adaptées aux besoins des femmes. En plus, les réglementations relatives au zonage séparent les quartiers résidentiels des zones d'activité économique, interdisant ainsi le développement d'activités rémunératrices à la maison ou dans les zones résidentielles. Les femmes ont ainsi été victimes de tracasseries diverses et n'ont eu d'autre recours que d'implanter leur commerce dans des zones non agréées par les autorités locales.

72. L'absence de formation est la première cause de la sous-représentation et du statut inférieur de la femme dans l'industrie du bâtiment. Le fait de ne pas bien comprendre ce secteur facilite également l'exploitation de la femme, qui est obligée de recruter des ouvriers afin qu'ils construisent pour elle. L'entretien de la maison pose également des problèmes à la femme qui n'a aucune connaissance en matière de construction.

73. La formation des femmes peut permettre de mobiliser la main-d'oeuvre au chômage ou sous-employée, favorisant ainsi une répartition plus équitable du travail dans l'industrie du bâtiment, et aider les femmes à acquérir un logement grâce à des projets d'autoconstruction. Les connaissances ainsi acquises serviraient également à entretenir les maisons. Le problème posé par le fait de lier le financement et le crédit à la possession de la terre doit également être abordé.

principales mesures que doivent prendre les pouvoirs publics pour accroître la contribution de la femme rurale à la sécurité alimentaire et sa pleine participation au processus de développement, sont notamment les suivantes :

- a) Faciliter l'accès des femmes à la terre et aux services tels que le crédit, les intrants agricoles, la formation, la vulgarisation et la commercialisation. Ces services doivent être axés sur les besoins spécifiques des femmes;
- b) Accroître le revenu salarial des femmes rurales, en vue notamment de satisfaire les besoins des familles pauvres, des ménages sans terre ou dont la sécurité alimentaire dépend du salaire. On peut améliorer la sécurité alimentaire en encourageant la production vivrière, et en offrant des prix rémunérateurs et des stimulants économiques tels que des intrants améliorés, des moyens de transport et des services de commercialisation;
- c) Introduire des technologies appropriées à faible intensité de main-d'oeuvre, en vue de réduire le temps et les efforts dépensés par les femmes dans des activités rémunérées ou non rémunérées telles que le ramassage du bois de chauffe et la collecte de l'eau pour le ménage. Il faut également veiller à ce que les nouvelles technologies soient introduites en consultation avec les bénéficiaires visés (hommes et femmes), afin d'éviter qu'elles n'aient des effets négatifs sur les femmes, en raison soit d'une division inégale du travail au sein du ménage, soit de l'obligation d'abandonner un travail rémunérateur;
- d) Prendre des initiatives pour freiner l'exode des hommes ruraux vers les villes ou d'autres pays à la recherche d'emplois rémunérateurs, car cette migration laisse derrière un nombre croissant de ménages dirigés par une femme, qui sont particulièrement sujets à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire;
- e) Entreprendre la collecte et l'analyse de données complètes et tenant compte du clivage hommes/femmes sur la division du travail dans le ménage, la contribution de la femme à la production agricole et alimentaire et la prise en compte du clivage hommes/femmes dans la conception et la mise en oeuvre de programmes et politiques alimentaires et agricoles;
- f) Améliorer le statut de la femme au sein du ménage grâce à des programmes de lutte contre la pauvreté, à l'augmentation de la production alimentaire, à une meilleure éducation et à l'accès aux services de santé et d'aide sociale. Tous ces facteurs sont généralement affectés par les programmes d'ajustement structurels (PAS), d'où la nécessité pour réorienter les politiques gouvernementales, de façon que tous les problèmes qui entravent le rôle de la femme dans le domaine de la sécurité alimentaire (accès aux ressources, services, institutions et opportunités d'emploi) soient abordés dans leur totalité;
- g) Favoriser la participation de la femme aux activités de développement axées sur la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté, en encourageant les associations des femmes telles que les coopératives de production, de commercialisation et de services, et en assurant la formation professionnelle des femmes dans les domaines des affaires et de la gestion, pour qu'elles puissent accéder à des postes de responsabilité dans ces associations.

IV. HABITAT DURABLE

A. Introduction

60. Le logement peut être simplement décrit comme un endroit où vivre en paix, dans la sécurité et la dignité; en tant que tel, il est reconnu comme un droit de l'homme. Cette définition implique la sécurité, l'intimité, l'accès aux moyens de subsistance et la possibilité de s'épanouir. La sécurité implique aussi un environnement propre et sain. Pour beaucoup, le logement représente un investissement, une source de revenus et un symbole de pérennité et de sécurité.

46. Dans beaucoup de pays, les plans de colonisation rurale continuent à prendre le pas sur les programmes de réforme agraire. Ces plans sont généralement au nom de l'homme chef de ménage, si bien que plusieurs femmes ont aujourd'hui perdu le contrôle des ressources et des revenus. En Asie, les nouveaux plans de colonisation rurale ont fait perdre à beaucoup de femmes, leurs droits de propriété de la terre. Dans certains pays d'Afrique, la superficie allouée à un ménage dans les zones de colonisation rurale était plus petite que les champs traditionnels, qui permettaient aux femmes de vendre de petits surplus, ou alors, les femmes perdaient le droit d'utiliser le produit de la terre. Il apparaît également qu'en cas de bonification de la terre grâce à une maîtrise partielle ou totale de l'eau, les femmes perdent généralement leur droit traditionnel de travailler la terre - ce qui peut conduire à un régime alimentaire moins varié. Par ailleurs, on rapporte souvent que dans les nouveaux plans de colonisation rurale ou projets d'aménagement tels que l'irrigation, les charges de travail des femmes augmentent de façon disproportionnée aux dépens de leurs activités rémunératrices habituelles dans les domaines agricole et non agricole.

47. Même si les femmes n'ont pas bénéficié de manière satisfaisante des réformes foncières, il y a eu des cas où les femmes ont accompli de réels progrès en termes ce qui concerne l'accès à la terre. Dans certains cas, les réformes agraires ont remplacé un système féodal au titre duquel les femmes jouaient un rôle subalterne dans la production familiale. Dans certaines pays (Chine, Cuba, Malaisie, Nicaragua et Thaïlande), les associations féminines ont contribué à surmonter les barrières ou à protéger les droits des femmes en ce qui concerne l'accès à la terre et l'héritage foncier. En Inde, le sixième plan quinquennal prévoit des titres de propriété conjoints dans toutes les activités de développement pouvant entraîner le transfert de biens. Dans certains pays, les femmes, par leurs propres efforts, sont parvenues à accroître leur accès à la terre, par exemple en mettant en commun leurs ressources pour acheter collectivement des terres ou des fermes.

48. Le Service de la réforme et de la colonisation agraires de la FAO a récemment effectué des études pour évaluer l'accès des femmes à la terre et a exécuté des projets dans la région pour redresser des situations juridiques défavorables. Dans les monographies nationales et les séminaires de suivi, l'accent a été mis sur la nécessité pour les femmes d'avoir plus de droits à la possession de la terre, à la sécurité du régime foncier et à l'héritage. Il est aujourd'hui admis que la communauté de biens doit être encouragée, en lieu et place de la pratique habituelle qui consiste à attribuer la terre à l'homme chef de ménage.

49. Aux Comores, par exemple, le Service de la réforme et de la colonisation agraires de la FAO a récemment effectué une étude qui a mis en évidence, l'importance de la pratique dite "Manyhuli", qui permet aux femmes d'être propriétaires et donne aux filles le droit d'hériter de leur mère.

50. Cette institution, si elle est renforcée, pourrait faciliter l'accès à la terre par les femmes et leurs enfants et protéger leurs droits de propriété, tout en illustrant un système dans lequel les femmes gardent leurs droits à la terre. L'étude faite aux Comores a, depuis, été publiée.

51. D'autres études de communautés traditionnelles ont fait ressortir les mêmes préoccupations concernant le fait que l'accès de la femme à la terre et au statut de propriétaire n'est pas garanti, et ont recommandé aux autorités compétentes, d'étudier soigneusement les propositions visant à garantir l'accès des femmes aux terres agricoles. C'est le cas des pays comme l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Nigéria, le Bénin, le Cameroun, Madagascar, la Zambie, la République centrafricaine, le Burkina Faso, la Namibie, la Guinée et le Swaziland.

52. Des séminaires, dans lesquels ces recommandations ont été présentées pour examen et application, ont été organisés récemment au Nigéria et en République-Unie de Tanzanie; d'autres études, qui seront suivies de séminaires au niveau national, sont en cours de préparation pour le Maroc et la Tunisie.

53. En plus de l'accès des femmes à la terre, il est également important de veiller à ce que les femmes soient les bénéficiaires aussi des réformes foncières, des plans de colonisation rurales et des projets d'irrigation.

ont compris d'elles-mêmes la nécessité de choisir au moins une mécanicienne - dans plusieurs cas, deux femmes ont été choisies et un seul point d'eau a choisi un homme. Une évaluation faite par l'UNICEF en 1993 a montré que les critères utilisés pour sélectionner les techniciens des pompes étaient notamment les suivants : confiance, loyauté, niveau d'instruction connaissances en mécanique, espoir de rester longtemps dans le village et qualités de chef. Le projet semble avoir tellement réussi à promouvoir la participation des femmes à l'entretien par les collectivités que les membres masculins des groupes cibles ont souvent déclaré aux facilitateurs que les femmes étaient mieux placées pour répondre à des questions relatives à l'eau en général.

b) Niger

37. Une enquête a été récemment menée sur les besoins des femmes en ce qui concerne les technologies appropriées. Avant l'étude, on pensait que les collectivités préféraient des puits à large diamètre creusés à la main dans les villages. Les résultats de l'enquête ont montré que 73% des personnes interrogées, dont un grand pourcentage de femmes, préféraient des pompes manuelles; 23% préféraient des puits et 4% étaient sans réponse. Certains ont dit préférer des puits pour les raisons suivantes : facilité de manipulation et amélioration des conditions de vie. Les principaux critères régissant le choix du système d'approvisionnement en eau sont la fiabilité du système, la facilité de manipulation, la qualité de l'eau et le rapport qualité-prix. En conséquence, les résultats de l'enquête sont utilisés pour concevoir un programme centré sur les besoins des femmes et leurs préférences.

c) Nigéria

38. Les femmes jouent un rôle très important en ce sens qu'elles sont en "première ligne" pour ce qui est de protéger la santé, de prévenir et de guérir les maladies au sein de leur ménage. Au Nigéria, c'est la femme qui diagnostique la maladie et entreprend de la guérir. Le rôle des femmes dans la production de nourriture pour le ménage fait d'elles d'importants décideurs pour la santé nutritionnelle de leurs enfants. Les études menées dans deux zones endémiques d'Idere (Etat d'Oyo) et d'Ilorin (Etat de Kwara) ont montré que lorsqu'une femme est incapable de prendre soin d'elle-même à cause de la maladie causée par le ver de Guinée, cela affecte sa capacité de s'occuper de son enfant. La perte économique considérable subie pendant la maladie provoque la diminution de la nourriture dans le ménage. Les charges de travail d'une mère immobilisée sont toujours transférées en premier lieu à sa fille. Le succès de la campagne d'éradication du ver de Guinée, notamment grâce à l'approvisionnement en eau, a considérablement amélioré la qualité de la vie de la femme et de l'enfant.

F. Collaboration interorganisations

39. L'UNICEF est membre du groupe de travail du Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, qui comprend l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, l'Agency for International Development des Etats-Unis, la Commission nationale des femmes et la Banque mondiale. Le Conseil de collaboration a été fondé en 1991 avec pour mandat de promouvoir la coordination et la collaboration interorganisations dans le secteur. A une réunion du secrétariat du Conseil de collaboration tenue en septembre 1992, il a été décidé d'élaborer des directives sur une approche améliorée aux questions relatives à la différence entre les sexes, en matière d'eau et d'assainissement ainsi qu'un ouvrage sur la place des femmes dans le secteur. Le groupe de travail se concentre sur la notion de l'analyse des questions relatives au clivage hommes/femmes dans le processus de planification, l'expérience, les techniques d'utilisation de l'analyse des questions relatives au clivage hommes/femmes à différents niveaux de la planification et l'importance pour les utilisateurs de se servir de ces techniques à différents niveaux.

C. L'importance de l'eau

24. La Banque Grameen au Bangladesh est bien connue pour avoir accordé des crédits à quelque 2 millions de Bangladeshis pauvres et sans terre, principalement des femmes. La banque a également montré comment on peut octroyer des crédits à des projets de distribution d'eau et d'assainissement en milieu rural, exemple qui pourrait être utilement suivi en Afrique. L'innovation principale de la banque consiste à organiser les gens en groupes de cinq et à demander à chacun de garantir le remboursement du prêt à chacun des quatre autres membres. La garantie donnée à la banque est sous forme de nantissement collectif, s'appuyant sur la pression de l'entourage et un contrôle strict exercé par la banque. Le chef de chaque groupe tient une réunion hebdomadaire de suivi avec un employé de la banque.

25. Le système de la banque Grameen montre comment une grande participation de la collectivité peut être utilement associée à des mécanismes de financement pour élargir la couverture. Non seulement c'est la collectivité - en particulier les femmes, puisqu'elles constituent la majorité des 2 millions des membres de la banque - qui décide, mais également sa volonté d'emprunter entraîne une demande effective des services. On estime que la collectivité fournit environ 45% de l'investissement initial requis pour les projets de forages financés par l'UNICEF et 93% des coûts d'installation des latrines. La participation communautaire doit être appuyée par un mécanisme de financement adéquat, si l'on veut que d'ici l'an 2000 les zones rurales soient à 100% dotées de services de distribution d'eau et d'assainissement.

D. Programmes d'appui de l'UNICEF dans les domaines de l'eau et de l'assainissement

26. En 1990, au Sommet mondial pour les enfants, la communauté internationale a fixé 27 objectifs pour la survie, la protection et l'épanouissement de l'enfant, à réaliser en l'an 2000. Ces objectifs sont notamment les suivants :

- a) Accès universel à l'eau potable;
- b) Accès universel aux moyens hygiéniques de traitement des excréments;
- c) Elimination de la maladie d'origine hydrique causée par le ver de Guinée (dracunculiasis).

27. Ces objectifs ont été approuvés par plus de 150 pays, dont une centaine les ont incorporés dans les plans d'action nationaux en faveur de l'enfant. Tous les objectifs ont été entérinés par le Sommet de la Terre et repris dans Action 21.

28. En vue de favoriser la réalisation des objectifs de l'an 2000, les dirigeants des pays ont récemment tenu une série de réunions régionales au cours desquelles ils ont adopté un certain nombre "d'objectifs à mi-parcours de la Décennie". Il s'agit notamment d'améliorer la distribution d'eau et l'hygiène du milieu, de façon à réduire l'écart entre les niveaux des années 90 et l'accès universel visé pour l'an 2000 de 25% pour l'approvisionnement en eau et de 10% pour l'assainissement. Dans les objectifs à mi-parcours de la Décennie, on a également ramené à 1995 la date prévue pour radier la maladie provoquée par le ver de Guinée.

29. Sur un total de 5116 fonctionnaires que compte l'UNICEF, environ 140 administrateurs travaillent dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, dont environ 10% de femmes en 1993, contre seulement 2% en 1991. En 1997, l'UNICEF a l'intention de réduire cette disparité, en portant la proportion de femmes à au moins 25%.

30. Le personnel d'exécution travaillant dans le secteur de l'eau et de l'assainissement comprend aussi bien des techniciens que des ingénieurs. Parce que les années 80 ont été essentiellement consacrées aux aspects techniques tels que les équipements et les infrastructures, l'UNICEF, à l'instar d'autres organismes

14. Dans Action 21, il est demandé d'alléger la charge de travail des femmes et des filles en facilitant l'accès à l'eau potable, en assurant des approvisionnements énergétiques sûrs et en mettant en place des services d'assainissement. On peut atteindre ces objectifs en associant les femmes à la conception, au développement et à l'amélioration des écotecnologies.

15. D'une société à l'autre, les hommes, les femmes et les enfants ont des coutumes spécifiques et différentes en matière de propreté et de défécation. Souvent, les matières fécales des enfants sont considérées comme inoffensives et on tolère donc que les enfants défèquent n'importe où. Cependant, des millions d'enfants meurent chaque année parce que les matières fécales ne font pas l'objet d'un traitement hygiénique. A l'autre extrême, les femmes sont soumises à plus de restrictions que les hommes, en matière de défécation. Souvent, elles doivent se soulager dans le plus grand secret, par exemple la nuit et loin de la maison, une tâche difficile dans des pays où la diarrhée est endémique.

16. Que les femmes soient confrontées ou non à plus de problèmes, les pratiques encouragent souvent la séparation des hommes et des femmes, si bien qu'ils ne peuvent pas toujours utiliser les mêmes commodités ou se baigner dans le même ruisseau. C'est ainsi qu'ils ont des priorités différentes en ce qui concerne les services. Les programmes qui ne tiennent pas compte de cette réalité courent le risque de donner lieu à des services qui, au mieux, ne peuvent être utilisés que par des personnes du même sexe.

B. Le rôle de la femme dans les programmes sectoriels

17. Les programmes de distribution d'eau et d'assainissement peuvent avoir pour objectif de réduire les différences entre sexes dans les domaines suivants :

- a) Rôle de la femme dans les programmes;
- b) Participation à la prise de décisions aux niveaux du village, du département et de l'Etat;
- c) Responsabilités dans la mise en oeuvre des programmes au niveau du village.

18. Les obstacles qui doivent être surmontés en vue d'accroître la participation des femmes aux programmes sectoriels :

- a) Au niveau des cadres moyens et supérieurs
 - i) Les femmes ne sont pas formées pour des postes techniques;
 - ii) Elles ne sont pas recrutées sur des postes techniques parce que c'est un rôle inhabituel;
 - iii) Départ dû à la grossesse ou au mariage;
 - iv) Elles sont nommées à des postes subalternes parce qu'elles sont considérées comme inférieures;
 - v) Leur avis ne compte pas pour les cadres supérieurs;
 - vi) Elles sont réticentes à travailler loin du domicile familial;
 - vii) Barrières culturelles, sociales ou religieuses contre le travail des femmes, et absence de services de puériculture;
 - viii) Insuffisance des mesures d'incitation;

I. INTRODUCTION

1. L'Afrique a été en proie à une crise écologique, économique et politique tout au long des deux décennies qui ont suivi la Conférence internationale sur les femmes, tenue à Mexico en 1975. Certaines régions du continent souffrent de la surexploitation et de la dégradation de leurs ressources naturelles. Les millions de réfugiés créés par les crises politiques et les désordres économiques perpétuent et aggravent le cycle de la famine et de la destruction des ressources.
2. Durant les deux dernières décennies, l'ONU et les Etats ont entrepris divers programmes et activités en faveur des femmes, pour les associer au processus de développement.
3. En décembre 1985, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) a adopté un programme d'action ayant pour objectif de mettre un terme à la dégradation des ressources et d'en favoriser la régénération, dans le but principal d'assurer l'autosuffisance alimentaire et énergétique, par la mobilisation des ressources humaines, scientifiques et techniques de l'Afrique.
4. La première Conférence régionale africaine sur l'environnement et le développement durable a été organisée à Kampala (Ouganda) en juin 1989 par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en application des résolutions 42/186 et 42/187 adoptées par l'Assemblée générale en décembre 1987.
5. Il convient également de noter qu'en 1979, la CEA a organisé un séminaire régional africain sur les différents modes de développement et styles de vie possibles en Afrique, dont la gestion de l'environnement et le rôle des groupes principaux tels que les femmes figuraient au nombre des principaux sujets de réflexion. Les situations ayant des incidences socio-économiques graves sur la condition de la femme et sur son mode de vie, et les grands sujets abordés dans les documents sur les initiatives africaines ont été largement exposés dans les rapports de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), la Position commune africaine sur l'environnement et le développement et les documents de la première Conférence régionale africaine sur l'environnement et le développement, tenue à Kampala en juin 1989.
6. La Conférence des Nations Unies sur l'examen et l'évaluation des résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme, tenue à Nairobi en 1985, a adopté les Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme, qui, entre autres recommandations, préconisent une plus grande sensibilisation des femmes et des associations féminines à la nécessité de protéger l'environnement et d'assurer la pérennité des ressources. En outre, le Groupe consultatif de haut niveau des femmes du PNUE, lors de sa réunion de juin 1987, a décidé de concentrer ses efforts collectifs sur l'Afrique. Le Groupe a souligné que ces efforts seraient plus efficaces s'ils étaient menés en relation avec le Programme d'action de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
7. A cet effet, le Groupe a décidé d'activer le réseau des femmes environnementalistes de haut niveau en Afrique, en étroite collaboration avec les chargés de liaison de la CMAE au niveau national et les femmes au niveau de la collectivité. Une assemblée régionale africaine sur le développement durable a été mise en place et a tenu sa première conférence au Zimbabwe, en février 1989. Par l'intermédiaire de cette Assemblée, les femmes travaillant dans les services gouvernementaux liés à l'environnement, les ONG, les mouvements et organisations communautaires ont été invitées à se joindre à l'action collective menée par les femmes au niveau régional pour faire face aux problèmes de l'environnement, comblant ainsi les lacunes présentes dans la plupart des plans de redressement de l'Afrique. Les mesures proposées par l'assemblée des femmes mettaient l'accent sur la nécessité de mener des actions aux niveaux national, sous-régional et régional.
8. Au niveau national, on estime qu'il importe avant tout de donner aux femmes un rôle central dans le développement de l'agriculture, en retenant l'accroissement de la production vivrière comme première priorité. En vue de réaliser cet objectif, il convient de toute urgence d'accorder une large place au rôle de la femme dans la gestion judicieuse de l'environnement, la mise en valeur et l'utilisation des ressources en

RESUME

1. S'il est vrai que les questions relatives à la femme, à l'environnement et au développement durable n'ont retenu l'attention de la communauté internationale que récemment, depuis des temps immémoriaux cependant, les femmes s'occupent de la nature et gèrent les ressources naturelles. Etant traditionnellement celles qui prennent soin de l'environnement et du foyer et qui pourvoient aux besoins fondamentaux de la famille, les femmes sont chargées d'assurer au jour le jour la survie des collectivités en Afrique.
2. Appelées à satisfaire les besoins fondamentaux de la famille, les filles apprennent, dès leur plus jeune âge, à attacher de l'importance aux ressources. Le rôle crucial des femmes dans l'agriculture de subsistance a un impact direct sur l'environnement dans la mesure où ce sont elles qui cultivent la terre, ramassent du bois et vont chercher de l'eau.
3. L'adoption des Stratégies prospectives d'action de Nairobi par la troisième Conférence mondiale sur les femmes en 1985 a marqué une étape décisive en mettant en exergue le lien étroit entre femmes, développement et environnement. Dans les paragraphes 224 à 227, qui traitent de questions spécifiques relatives à la femme et à l'environnement, il est demandé que soit adoptée, en matière de formulation et de mise en oeuvre de programmes, une approche nouvelle propre à favoriser l'intégration de la femme et de l'environnement.
4. En outre, le principe 20 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement indique que *"les femmes ont un rôle vital dans la gestion de l'environnement et le développement. Leur pleine participation est donc essentielle à la réalisation d'un développement durable."* Différents chapitres du programme Action 21 et en particulier le chapitre 24 mettent en relief cette participation essentielle des femmes à un développement durable et équitable.
5. Par ailleurs, le Conseil d'administration du PNUE dans sa décision 17/4 intitulée "le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le rôle des femmes dans la protection de l'environnement et le développement", exhorte les gouvernements à associer pleinement les femmes à tous les aspects de la prise de décisions et ce à tous les niveaux, en ce qui concerne la suite donnée au programme Action 21 au niveau national; et demande au Directeur exécutif de faire en sorte que les questions relatives aux femmes soient prises en considération dans tous les programmes, politiques et activités du PNUE.
6. Les thèmes subsidiaires abordés dans le présent document permettent d'illustrer la manière dont les femmes, avec les moyens dont elles disposent, tentent de lutter contre la dégradation de l'environnement ou d'y remédier. Toutefois, en dépit du rôle prépondérant des femmes dans la gestion de l'environnement, la question relative à la femme et à l'environnement reste marginale. Le présent rapport traite de la question relative aux femmes, à l'environnement et au développement durable dans les domaines ci-après :
 - a) Eau potable et assainissement : En Afrique, il incombe aux femmes d'aller chercher de l'eau, de la stocker et de l'utiliser pour les besoins de la communauté. La Conférence internationale sur l'eau et l'environnement, tenue à Dublin en 1992, a précisé que "les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau. Les arrangements institutionnels relatifs à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau tiennent rarement compte du rôle primordial des femmes comme utilisatrices d'eau et gardiennes du milieu vivant. L'adoption et l'application de ce principe exigent que l'on s'intéresse aux besoins particuliers des femmes et qu'on leur donne les moyens et le pouvoir de participer, à tous les niveaux, aux programmes conduits dans le domaine de l'eau, y compris la prise de décisions et la mise en oeuvre selon les modalités qu'elles définiront elles-mêmes";
 - b) Régime foncier et sécurité alimentaire : les femmes fournissent plus de deux tiers de la force de travail pour la production vivrière en Afrique, et assurent près de 90% de la consommation journalière de nourriture de leur famille en milieu rural. En Afrique subsaharienne, les ménages dirigés par une femme dont le nombre est en hausse, ont de plus en plus voix au chapitre au sein de la communauté. Toutefois,



COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
CENTRE AFRICAIN POUR LA FEMME



CINQUIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE
AFRICAINNE SUR LES FEMMES

18 - 23 NOVEMBRE 1994
BAKAR (SÉNÉGAL)

DOCUMENTS DE TRAVAIL DES PRIORITAIRES

FOLIO 1

LES FEMMES, LE DÉVELOPPEMENT ET LE BIEN-ÊTRE

CINQUIÈME PARTIE